

**Par fidélité à Mgr Lefebvre,
la Fraternité Saint-Pie X
doit-elle signer au plus tôt
un accord avec Rome ?**

Par fidélité à Mgr Lefebvre, la Fraternité Saint-Pie X doit-elle signer au plus tôt un accord avec Rome ?

Introduction

- Par fidélité à Mgr Lefebvre, Mgr Bernard Fellay, actuel Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, est-il *empêché* d'avoir des relations avec la Rome actuelle, ou au contraire est-il *obligé* de signer un accord *dans les plus brefs délais* avec cette même Rome ?

Première partie

Mgr Marcel Lefebvre refuserait-il aujourd'hui tout contact avec Rome ?

- Quelques règles de bon sens
- Pour nuancer certains propos...
 - Il est absurde de croire qu'il y aurait à Rome des hommes plus traditionnels
 - Il est ridicule d'attendre une « conversion » de la Rome actuelle
 - Le retour de Rome à la vérité catholique ne peut se faire que d'un seul coup
 - On ne peut rentrer dans une « Église officielle » moderniste
 - Mgr Lefebvre n'accordait aucune importance à la question d'un accord
 - Aucun rapprochement n'est possible avec les modernistes
 - Le concile Vatican II est en tous points inacceptable
 - Le problème de la crise actuelle est beaucoup plus doctrinal que liturgique
 - On ne peut envisager une « réforme de la réforme » pour une liturgie en soi mauvaise
 - La référence au missel de Jean XXIII est scandaleuse et inacceptable
 - Une commission d'experts pour une discussion avec la Rome actuelle est ridicule
 - Avant toute discussion, il faut que les gens de Rome prêtent le serment antimoderniste
- Mgr Lefebvre et le sédévacantisme

Deuxième partie

Mgr Bernard Fellay a-t-il l'obligation de signer un accord avec Rome dans les plus brefs délais ?

- Précisions préalables
- Une attitude dilatoire coupable ?
 - En ne signant pas un accord, la Fraternité Saint-Pie X est infidèle à Mgr Lefebvre
 - Il y a un danger de durcissement de la Fraternité Saint-Pie X
 - La Fraternité Saint-Pie X risque à terme de devenir une petite Église
 - La situation dans l'Église a substantiellement changé depuis l'élection de Benoît XVI
 - Le successeur de Benoît XVI aura la tentation de tourner la page avec la Fraternité Saint-Pie X
 - Rome ne peut se renier en accordant à la Fraternité Saint-Pie X tout ce qu'elle exige
 - Il n'existe plus d'obstacles réels à une réconciliation
 - Il existe au contraire des conditions objectives nouvelles, que Mgr Lefebvre attendait et souhaitait
 - Dans le cadre canonique, le rayonnement de la Fraternité Saint-Pie X serait plus grand
 - La Tradition, dans l'Église, a besoin du dynamisme de la Fraternité Saint-Pie X
 - L'Église a droit à la soumission de la Fraternité Saint-Pie X, et a besoin de son zèle missionnaire
 - Ne pas signer par peur d'être « noyauté » serait faire preuve d'une coupable prudence de la chair

Conclusion

- Mgr Bernard Fellay, actuel Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, n'est donc *ni empêché* d'avoir des relations avec la Rome actuelle, *ni obligé* de signer un accord *dans les plus brefs délais* avec cette même Rome.

Introduction

Malgré le fait évident que les relations de la Fraternité Saint-Pie X avec Rome reviennent au Supérieur général de cette Fraternité, et à lui seul, certaines personnes qui ne sont pas le Supérieur général, et même qui ne sont ordinairement ni membres ni fidèles de la Fraternité Saint-Pie X, pas même amis de cette Fraternité, s'arrogent le droit de trancher, de façon péremptoire, cette question très complexe et de décréter comment la Fraternité Saint-Pie X devrait agir ou ne pas agir.

Certains le font de façon négative, prétendant que la fidélité à Mgr Marcel Lefebvre, fondateur de la Fraternité Saint-Pie X, exclurait non seulement toute possibilité d'accord, mais même toute possibilité de contact avec la Rome actuelle.

D'autres, au contraire, affirment de façon positive que Mgr Bernard Fellay, actuel Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, aurait l'obligation morale de signer au plus vite un accord, pour rester fidèle à l'Église et ne pas trahir le véritable esprit de Mgr Lefebvre.

En cette affaire, les avis des uns et des autres, les affirmations tranchantes et les vaticinations incompetentes ne sont que de peu d'importance théorique, et de nulle poids pratique, dans la mesure où ceux qui en parlent ainsi ne connaissent qu'une très petite partie de la réalité.

Cependant, parce que les textes qui circulent ici ou là, parce que les affirmations des dîners en ville ou les contributions pseudonymes des sites internet peuvent impressionner ou troubler quelques personnes, il nous a semblé utile de revenir sur cette question.

Non pas pour trancher en un sens ou un autre. Non pas pour déterminer si oui ou non la Fraternité Saint-Pie X doit signer un accord avec la Rome actuelle. Simple membre de la Fraternité Saint-Pie X, nous n'avons aucune compétence pour prendre une telle décision.

Le choix de signer éventuellement un accord avec Rome, ou de ne pas le signer, revient en effet exclusivement au Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, et seulement si une telle décision lui apparaît conforme à la volonté de Dieu. Cette décision ne pourrait être prise qu'après la convocation d'un Chapitre général extraordinaire, selon qu'il a été statué par le Chapitre général de la Fraternité Saint-Pie X en juillet 2006. Cette décision ultime du Supérieur général mandaté par le Chapitre extraordinaire s'inscrirait dans le cadre de la « Déclaration » dudit Chapitre de 2006 : « Si la Fraternité Saint-Pie X attend la possibilité de discussions doctrinales, c'est dans le but de faire résonner plus fortement dans l'Église la voix de la doctrine traditionnelle. En effet, les contacts qu'elle entretient épisodiquement avec les autorités romaines ont pour seul but de les aider à se réapproprier la Tradition que l'Église ne peut renier sans perdre son identité, et non la recherche d'un avantage pour elle-même, ou d'arriver à un impossible "accord" purement pratique. »

D'une façon générale, d'ailleurs, les relations (ou l'absence de relations) entre la Fraternité Saint-Pie X et Rome sont du seul ressort du Supérieur général : c'est lui qui décide souverainement si ces relations doivent être régulières ou intermittentes, chaleureuses ou méfiantes, par lettres ou par rencontres personnelles, etc.

Notre but est beaucoup plus limité, mais il nous semble néanmoins utile et éclairant. Il consiste à essayer de montrer qu'en l'état actuel des choses, aucun argument probant ne *contraint* le Supérieur général d'agir d'une façon plutôt que d'une autre, et que sa prudente liberté de chef demeure entière.

Sans vouloir obliger le Supérieur général à avoir des relations avec la Rome actuelle, et des relations de telle nature plutôt que de telle autre, nous voulons essayer de montrer que *rien ne lui interdit* (et en tout cas pas les enseignements de Mgr Lefebvre) d'avoir s'il le juge utile des relations avec cette Rome.

Sans vouloir interdire au Supérieur général de signer un accord avec la Rome actuelle, si à son jugement prudent les conditions en sont réunies, et si un Chapitre général extraordinaire lui en accorde le mandat, nous voulons essayer de montrer que *rien ne l'oblige impérativement* à signer un tel accord *dans un bref délai*.

Notre travail n'a donc que ce modeste objet : tenter de mettre en lumière que Mgr Bernard Fellay, actuel Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, n'est *ni empêché* d'avoir des relations avec la Rome actuelle, *ni obligé* de signer un accord avec cette même Rome *dans les plus brefs délais*.

Par la même occasion, nous serons amené à souligner implicitement que Mgr Fellay n'est *ni obligé* d'avoir telles ou telles relations avec Rome, *ni empêché* de signer un accord avec elle, si les conditions en sont remplies. Et tout cela dans la parfaite fidélité à l'héritage de Mgr Marcel Lefebvre.

Nous ne voulons pas affirmer, toutefois, que les arguments évoqués par les uns et les autres sur ce difficile problème des relations entre la Fraternité Saint-Pie X et Rome soient systématiquement de nulle valeur, et sans intérêt. Beaucoup sont intéressants, ils font partie de « l'état de la question », ils sont attentivement et régulièrement scrutés par le Supérieur général et ses conseillers pour prendre au jour le jour les décisions les plus sages et les mieux adaptées à la situation réelle.

Mais, à bien les examiner, aucun de ces arguments n'est suffisant pour *contraindre* le Supérieur général à prendre *dans l'immédiat* une décision dans un sens ou dans un autre.

Première partie

**Mgr Marcel Lefebvre
refuserait-il aujourd'hui
tout contact avec Rome ?**

Quelques règles de bon sens

Mgr Lefebvre, qui nous avait si sagement guidés dans cette terrible crise de l'Église, nous a quittés le 25 mars 1991. Depuis ce temps-là, des événements sont survenus, comme la mort de Jean-Paul II ou l'élection de Benoît XVI, comme la fondation de l'Institut du Bon Pasteur ou le Motu Proprio *Summorum Pontificum*, comme le discours du 22 décembre 2005 ou la visite à la Mosquée bleue. Le fondateur de la Fraternité Saint-Pie X n'a évidemment pas pu réagir à ces événements, ni a fortiori nous donner une ligne de conduite à ce propos.

Toutefois, Mgr Lefebvre s'étant beaucoup exprimé, entre 1961 et 1991, sur la situation présente de l'Église, le courant sédévacantiste ¹, en particulier, a entrepris, à partir de la masse considérable des textes conservés, de « faire parler » l'évêque d'Écône dans le sens d'une opposition à tout contact avec la Rome actuelle. Ses tenants n'hésitent pas, plus de quinze ans après la mort de Mgr Lefebvre, à décrire dans le détail comment celui-ci réagirait aujourd'hui face à tel ou tel événement, utilisant pour cela quelques lambeaux de phrases épars, ou une série de textes sélectionnés de façon à éviter d'autres passages pouvant apporter nuances voire remises en cause.

Ils cherchent par là à empêcher Mgr Fellay, actuel Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, d'user de sa légitime liberté d'appréciation et d'action, en créant une opposition factice et trompeuse entre les directives et les choix de Mgr Fellay aujourd'hui, et ceux que, d'après leur reconstitution hypothétique, Mgr Lefebvre aurait faits s'il avait encore été vivant.

Répondons d'abord qu'a priori, l'interprète authentique de la ligne de conduite de Mgr Lefebvre est évidemment l'œuvre qu'il a lui-même fondée et dirigée, qui se situe dans le droit fil de sa pensée, qui vit des Constitutions qu'il a rédigées et souvent commentées, qui regroupe des centaines de prêtres qu'il a lui-même ordonnés, directement ou par le biais d'évêques auxiliaires choisis par lui. Les positions actuelles de cette seule héritière légitime, la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, positions exprimées par son Supérieur général, manifestent, non pas ce qu'aurait fait de façon certaine Mgr Lefebvre (il est impossible de le savoir, et absurde de le prétendre), mais la ligne de conduite que, le plus probablement, il aurait lui-même adoptée dans les circonstances présentes.

Les interprètes authentiques de la pensée de Mgr Lefebvre ne sont certainement pas les sédévacantistes, dont le fondateur d'Écône a constamment condamné les positions fausses et ruineuses pour l'Église, et dont il a systématiquement écarté et exclu de la Fraternité Saint-Pie X les tenants.

Toutefois, la prétention absurde de ces sédévacantistes d'être les interprètes authentiques de Mgr Lefebvre ne signifie pas qu'il soit illégitime, ou interdit, ou inutile, d'essayer de comprendre le mouvement profond de la pensée et de l'action de Mgr Lefebvre, de chercher à exprimer les principes dont il s'inspirait, et d'en tirer quelques conclusions spéculatives sur la façon dont il aurait pu réagir aujourd'hui.

Mais une telle recherche « académique », intéressante en soi, doit satisfaire à deux conditions essentielles. Tout d'abord, il lui convient de rester modeste dans les conséquences pratiques qu'elle prétend en déduire, car la liberté d'un homme ne peut être enclose même dans la totalité de ses paroles et actes antérieurs. Il est tout à fait indû de prétendre exposer de façon certaine, à partir de sa ligne de conduite antérieure, la réaction qu'aurait eue Mgr Lefebvre face aux événements actuels : seules des conjectures, des probabilités, de simples suppositions, sont acceptables en la matière.

Ensuite et surtout, ce travail de recherche doit satisfaire aux règles élémentaires de l'exégèse, de l'interprétation, de l'herméneutique. Le commentaire d'une pensée ne peut relever de la simple

¹ Courant très bigarré mais qui se retrouve pour affirmer que, pour une raison ou pour une autre, le pape actuel n'est pas réellement pape, qu'il est un imposteur, un intrus, un pape seulement « matériel », etc. Les tenants de ce courant en concluent que les catholiques doivent agir comme dans le cas de vacance du Siège apostolique (ce qui arrive, par exemple, entre la mort d'un pape et l'élection de son successeur), situation que l'on qualifie canoniquement de « *Sede vacante* » (en latin, « le siège étant vacant »). D'où le nom dont ce courant est couramment baptisé, « sédévacantisme ».

divination, de la mauvaise poésie ou d'une fantaisie bardée de préjugés. La pensée humaine a développé au cours de son histoire des outils intellectuels nécessaires, dont il n'est pas permis à une réflexion sérieuse de s'affranchir sans raison.

Commençons donc par rappeler certains des principes premiers de la compréhension et de l'interprétation d'une pensée, quelle qu'elle soit. Ne pas respecter ces règles de base exposerait à créer de toutes pièces une chimère intellectuelle.

Mgr Lefebvre a exposé sa pensée sur la situation présente de l'Église de multiples façons, par des écrits publiés, par des allocutions de diverses natures, par des lettres officielles, par des courriers personnels, dans des conversations publiques ou privées. Il a également posé un certain nombre d'actes, soit à titre personnel, soit comme évêque, soit comme fondateur et Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X.

Il est de bonne méthode de commencer par situer chaque texte dans son contexte. Une lettre privée où règnent l'abandon et la liberté de ton ne doit pas être jugée avec les mêmes critères qu'une missive officielle à une autorité. Un sermon qui vient juste après une circonstance dramatique ne peut avoir la même tonalité qu'une allocution située plusieurs années après l'événement. Un texte retravaillé pour la publication se distingue du brouillon où les idées ont été jetées à la hâte, etc.

Il est clair également qu'au cours du temps, la pensée d'un auteur peut évoluer, dans son expression ou dans son fond. Il est tout à fait légitime d'essayer de montrer une telle évolution, si elle existe. Cependant, cette recherche n'autorise pas tous les procédés intellectuels.

En particulier, on doit a priori créditer l'auteur d'une volonté personnelle de cohérence intellectuelle. Il appartient, certes, à l'essence de la controverse doctrinale d'essayer de démontrer que l'auteur, en fait et malgré ses intentions, est tombé dans l'incohérence ou la contradiction. Mais, sauf preuve contraire, on doit partir du principe qu'au fil de sa pensée, il est resté personnellement fidèle à la même orientation fondamentale. La preuve contraire peut être, par exemple, l'affirmation (explicite ou implicite) de l'auteur qu'il s'est antérieurement trompé ; la reprise, longtemps après, de la même matière dans un sens radicalement différent, etc. Mais on ne peut, sans fondement sérieux, estimer qu'un auteur respectable est un pur démagogue, disant sciemment à chaque personne rencontrée ce que cette personne a envie d'entendre, quand bien même il s'agirait de l'exact contraire de ce que cet auteur vient de dire à la personne précédente.

Donc, si certaines expressions, certaines affirmations détonnent à un moment sous la plume d'un auteur, il convient a priori, et sauf avis réellement motivé, de les ramener à l'unité des expressions récurrentes, des affirmations constantes de l'auteur. Il est, en effet, de bonne méthode d'interpréter ordinairement le variable par le stable, l'obscur par le clair, la nouveauté de parole par la pensée déjà souvent répétée, et non l'inverse. Il ne s'agit évidemment pas de refuser toute évolution d'une pensée : il s'agit, en revanche, de ne pas interpréter une simple variation de vocabulaire comme une rupture avec toute une pensée clairement et constamment affirmée.

Par ailleurs, lorsque l'auteur emplit des responsabilités, notamment des charges de commandement, il est légitime et nécessaire de comprendre ses paroles à la lumière de son action, et son action à la lumière de ses paroles. Si un auteur a prononcé occasionnellement certaines paroles plus ou moins ambiguës pouvant être interprétées en faveur d'une thèse mais que, dans ses responsabilités, il a systématiquement écarté les tenants de cette thèse, il est de mauvaise méthode de comprendre ces paroles ambiguës comme approuvant effectivement ladite thèse.

A ces remarques générales qui s'appliquent à tout auteur, quel qu'il soit, nous ajouterons quelques réflexions sur la personnalité de Mgr Lefebvre, qui nous permettront de mieux comprendre et interpréter sa pensée et son action.

Dans l'ordre intellectuel, on peut assez commodément diviser les esprits entre les « systématiques » et les « pragmatiques » (sans aucun sens péjoratif dans les deux cas).

Les « systématiques » se recrutent plutôt parmi les intellectuels, chez qui la pensée prédomine. Ceux-ci abordent une situation quelconque en fonction des principes, du « système » dont ils sont

imprégnés, et cherchent à ramener les circonstances de la situation à l'unité du système. De ce fait, leur pensée, leur expression et leur action sont puissamment cohérentes (ou tentent de l'être), mais elles manquent parfois de souplesse face au réel. Les philosophes sont évidemment au premier rang de ces « systématiques ». On voit chez un Platon, un saint Thomas, comme chez un Kant ou un Blondel, une architecture extrêmement cohérente de leur pensée et de leur action (quelle que soit la valeur objective de celles-ci), qui explique toutes leurs démarches.

Les « pragmatiques », s'ils vivent eux aussi de principes, abordent une situation quelconque premièrement par l'analyse de cette situation, de ses circonstances concrètes et de ses implications. Et c'est sur cette analyse première qu'ils projettent la lumière des principes, pour déterminer une ligne de conduite. Mais, à la différence des « systématiques », ils ne se soucient pas spécialement de vérifier que ce qu'ils vont dire ou faire dans l'instant est, forme et fond, parfaitement en harmonie avec ce qu'ils ont dit ou fait antérieurement, ni avec ce qu'ils vont dire ou faire postérieurement. Ces « pragmatiques » sont donc extrêmement souples pour s'adapter au réel, mais ils courent le risque d'une apparence (au moins) d'incohérence sur le long terme. Les hommes d'action, comme les politiques, les militaires, les industriels, sont évidemment au premier rang de ces « pragmatiques ».

Mgr Lefebvre était un homme tout à fait cultivé (titulaire du doctorat en philosophie et du doctorat en théologie) et profondément intelligent (comme le manifestent ses réussites au cours de sa vie, et notamment le développement impressionnant de la Fraternité Saint-Pie X). Mais il était d'abord un homme d'action, beaucoup plus qu'un homme de cabinet, qu'un « intellectuel ». Il se range sans aucun doute dans la catégorie des « pragmatiques », selon que nous venons de la décrire brièvement.

Il nous semble donc erroné de rechercher dans ses paroles ou dans ses actions un « système » qui soit la clé de toutes et de chacune : cela ne correspond pas à la réalité. La seule approche raisonnable et fondée consiste à essayer de comprendre, à travers les textes si variés qu'il a publiés, les actes si multiples qu'il a posés, textes et actes étalés dans le temps et l'espace, textes et actes conditionnés par la réalité complexe de la crise de l'Église, comment Mgr Lefebvre a cherché à correspondre aux circonstances que la Providence lui imposait tout en honorant les principes intangibles de la foi.

Par ailleurs, comme tout homme, Mgr Lefebvre réagissait face aux événements à plusieurs niveaux. Ainsi chacun de nous, lorsqu'il est frappé par un deuil intime, réagit en tant qu'homme par le chagrin, en tant que chrétien par la confiance en la miséricorde divine.

En analysant avec soin les interventions de Mgr Lefebvre au cours de la période 1961-1991, on peut assez aisément distinguer chez lui trois niveaux principaux de réaction. Nous y trouvons, en effet, ce qui relève de l'espérance surnaturelle (ou vision ecclésiale) ; ce qui appartient à la réflexion à moyen terme ; ce qui résulte de la réaction immédiate et purement circonstancielle. Ses discours ou ses décisions intégraient toujours ces trois éléments, en proportion variable. Mais leur tonalité dépendait évidemment de la domination momentanée d'un de ces trois éléments. Il convient donc, lorsque l'on procède à une présentation de la pensée de Mgr Lefebvre, de tenter de déterminer quel élément dominant explique la tonalité et l'orientation de telle intervention concrète. Essayons, pour mieux comprendre, de décrire succinctement ces trois niveaux de réaction.

En ce qui concerne l'espérance surnaturelle ou vision ecclésiale, elle était absolue. Pour Mgr Lefebvre, l'Église, conduite par Notre Seigneur Jésus-Christ, traverserait et dépasserait cette crise pour retrouver un jour toute sa splendeur surnaturelle, ne fût-ce que par le retour glorieux du Rédempteur lors de la Parousie. A aucun moment cette crise de l'Église n'a altéré la paix profonde de Mgr Lefebvre, à aucun moment elle n'a suscité en lui le moindre découragement ou tentation d'abandon de la foi.

En revanche, si l'on analyse de près les textes qui nous restent, il apparaît clairement que, sur le moyen terme, Mgr Lefebvre était profondément inquiet de la situation de l'Église. Il a jugé très tôt (dès 1960, voire à la fin du pontificat de Pie XII : cf. ce qu'il écrit sur le « rêve de Dakar » en préambule à son *Itinéraire spirituel*) que la crise était extrêmement grave, qu'elle allait précipiter l'Église dans un chaos apparemment irrémédiable, qu'elle serait (c'est un type d'expression qu'on

peut retrouver sous sa plume) « humainement mortelle » pour l'Église². Mgr Lefebvre, au fond de lui-même (des textes en nombre suffisant sont là pour le prouver), ne se faisait aucune illusion dès 1970 sur le fait que la Fraternité serait sévèrement condamnée³ ; sur le fait que la crise durerait peut-être un siècle ou plus, etc.

Beaucoup de gens, qui ne font pas l'effort d'analyser en profondeur et de rapprocher les textes, ne perçoivent pas suffisamment cette dimension d'inquiétude profonde, qui est pourtant une clé d'explication fondamentale de son comportement. Qu'on relise le texte « Pour demeurer catholique, faudrait-il devenir protestant ? » (*Un évêque parle*, p. 110) du 11 octobre 1964 ; la conclusion de l'intervention au Concile du 9 septembre 1965 (*J'accuse le Concile*, p. 93) ; ou la réponse au cardinal Ottaviani du 20 décembre 1966 (*ibid.*, p. 107) : tout est déjà dit de ses critiques les plus fortes contre le concile Vatican II. Comme il l'affirme lui-même vingt ans plus tard : « Certains disent : "Monseigneur a changé. Il a changé d'idée. Il n'est plus maintenant comme autrefois". En vérité, je ne crois pas avoir changé en quoi que ce soit d'attitude vis-à-vis de ce qui s'est passé dans l'Église depuis 1960 » (« Mes trois guerres », conférence à Écône le 27 octobre 1985, *Fideliter* 49, janvier 1986, pp. 9).

Si l'on passe maintenant au court terme, Mgr Lefebvre, comme tout être humain, était évidemment marqué et impressionné par des événements immédiats, et cela colorait naturellement ses jugements de l'instant. A analyser de près les textes, il est clair, par exemple, qu'il a espéré au début des années 1970 accéder au droit pontifical⁴, de même qu'il a vraiment pensé, à certains moments de l'année 1987-1988, qu'un accord acceptable était possible⁵. De la même façon, on sent un certain optimisme au début du pontificat de Jean-Paul II, etc.

A l'inverse, des événements qui l'ont touché, comme le rassemblement d'Assise en 1986, ont pu, sur l'instant, lui faire proférer des paroles plus dures que sa manière ordinaire. « Si dans mes discours des expressions un peu outrancières peuvent avoir été prononcées, il faut tenir compte du genre littéraire » (« Interrogatoire des 11 et 12 janvier 1979 », *Itinéraires* 223, mai 1979, p. 157).

Il convient donc, face à des textes de Mgr Lefebvre, de préciser tout d'abord la nature et la portée exacte de ce texte ; de le replacer dans son contexte ; de le rapprocher d'autres textes, pour éviter de le taxer trop facilement d'incohérence ; de ne pas voir dans la démarche de Mgr Lefebvre quelque chose de trop systématique et a priori, qui ne correspond pas à son tempérament ; de distinguer dans ce texte ce qui appartient à son espérance surnaturelle, ce qui appartient à la réflexion à moyen terme et ce qui appartient à la réaction immédiate face à un événement. C'est seulement sur ces bases issues des règles générales de la pensée humaine qu'on pourra, prudemment et modestement, essayer de décrire qu'elle aurait pu être la réaction de Mgr Lefebvre dans telle circonstance.

² Par exemple : « Humainement parlant, il n'y a aucune perspective de voir les plus hautes autorités de l'Église reconnaître leur erreur et sauver par là-même la foi catholique » (« Le temps des ténèbres et de la fermeté dans la foi », *Fideliter* 59, septembre 1987, p. 80).

Ou encore : « Pour ma part, je crois que seul le bon Dieu peut intervenir, car humainement on ne voit pas de possibilité pour Rome de redresser le courant » (« Entretien avec Mgr Lefebvre », *Fideliter* 79, janvier 1991, p. 4).

³ Par exemple : « Je savais bien, à partir du jour où j'ai refusé la nouvelle messe, que cela conduirait à un affrontement. On pouvait cependant espérer la tolérance » (« Malgré les persécutions, l'épopée de la Fraternité », *Fideliter* 59, septembre 1987, p. 71).

⁴ « Cher Monsieur l'abbé, vous pouvez croire que votre invitation me touche vivement et que je suis prêt à me rendre à Flavigny donner tous les encouragements que vous souhaitez. Mais veuillez comprendre que pour la subsistance de l'œuvre que je poursuis, Dieu sait dans quel dédale de difficultés ! je ne puis rien faire de public et de solennel dans un diocèse sans avoir le *placet* de l'évêque. (...) J'ai déjà des plaintes contre le séminaire. J'arrive à en démontrer la fausseté et lentement je m'enracine et progresse. Mais toutes les portes me seront fermées pour de nouvelles installations, pour les incardinations, si je me mets publiquement dans mon tort, canoniquement. Cela vaut pour moi, à cause de la survie et du progrès de mon œuvre, cela ne vaut pas nécessairement pour vous et je vous félicite de votre installation à Flavigny. Je souhaite même que nous puissions collaborer, si vous y consentez. (...) Vous me trouverez trop prudent. Mais c'est l'affection que je porte à cette jeunesse cléricale qui me convie à l'être. Je dois m'étendre et essayer d'avoir le Droit Pontifical... » (« Lettre de Mgr Lefebvre à l'abbé Coache du 25 février 1972 », *Fideliter* 102, novembre 1994, pp. 69-70).

⁵ « J'ai longtemps espéré la conclusion d'un accord avec Rome, qui aurait manifesté une certaine tolérance, qui nous aurait "laissé faire l'expérience de la Tradition". C'est pourquoi je me suis rendu tant de fois à Rome m'entretenir avec les cardinaux, et que j'ai poursuivi un échange de correspondances avec le cardinal Seper, puis avec le cardinal Ratzinger, et que je me suis même adressé au pape, qui n'a jamais donné suite à mes demandes de le rencontrer. (...) J'avais aussi espéré du cardinal Ratzinger qui, lui aussi, paraissait bien disposé et s'effrayait de la dégradation de l'Église, sans toutefois vouloir accepter d'en reconnaître et supprimer les causes. Mais, au fil des années, il a bien fallu se rendre à l'évidence : la perspective d'un accord s'éloignait davantage » (« Malgré les persécutions, l'épopée de la Fraternité », *Fideliter* 59, septembre 1987, p. 70).

Pour nuancer certains propos...

Comme nous l'avons dit, les sédévacantistes que nous visons citent certains textes de Mgr Lefebvre qui, pour la plupart, sont réels et exacts (même s'ils sont souvent habilement tronqués). Mais ils omettent volontairement d'autres textes, exprimés en d'autres circonstances ou en un temps différent, qui sont tout aussi réels et exacts, et qui méritent eux aussi d'être cités, si l'on veut exprimer de façon complète et nuancée la pensée de Mgr Lefebvre. Dans les lignes qui suivent, nous rappelons quelques textes qui ne prétendent pas exprimer la totalité de la pensée de Mgr Lefebvre, mais qui, incontestablement, en expriment au moins une partie... à ne pas omettre ou oublier !

Il est absurde de penser, nous disent ces sédévacantistes, qu'il y aurait à Rome des hommes plus traditionnels qui s'efforceraient de lutter contre des hommes totalement modernistes.

Or, dans plusieurs textes, Mgr Lefebvre exprime au contraire sa conviction que « Rome est divisée » (« Nous voulons rester ce que nous sommes », *Fideliter* 62, mars 1988, p. 31). Par exemple ⁶ : « Il y a deux Rome. Même à l'intérieur, ces deux Rome se disputent. J'en suis certain,

⁶ Voici d'autres textes allant dans le même sens.

« Nous avons appris à nos dépens et aux dépens de l'Église ce dont sont capables les clercs progressistes. (...) Rien ne les arrête pour arriver à dominer l'Église et à en occuper les postes-clés. Nul doute qu'ils agiront de même dans ce conclave. (...) Pour déjouer leurs projets sataniques, vous disposez sans doute de peu de moyens humains, mais vous avez la toute-puissance de la vérité et de l'Esprit-Saint. (...) Certes, vous paraissez peu nombreux décidés à barrer la route au progressisme, au modernisme, au faux œcuménisme. Cependant, ces cardinaux que vous connaissez mieux que moi sont des personnages de premier plan, bien dignes de porter la tiare » (« Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal X... du 8 août 1978 », *Itinéraires* 223, mai 1979, p. 126).

« Très Saint-Père (...), les entretiens avec le cardinal Seper ont pu montrer que rien ne s'oppose de notre part à ce qu'une solution soit trouvée. Ces quelques lignes voudraient vous manifester notre désir de voir cette solution aboutir pour le bien de l'Église et des âmes. Par vos discours, vous avez clairement montré votre attachement à Notre Seigneur Jésus-Christ, seule solution de tous les problèmes, votre fidélité à la morale catholique, votre volonté de restaurer la sainteté de la vie sacerdotale et de la vie religieuse » (« Lettre de Mgr Lefebvre au Souverain Pontife du 18 novembre 1979 », *Itinéraires* 265 bis, août 1982, p. 17).

« Le pape a certainement beaucoup plus de désir [que Paul VI] de revenir à la Tradition en ce qui concerne les séminaires, le clergé, la discipline ecclésiastique, la discipline religieuse ; lorsque le pape en parle, il dit de très belles choses, nous sommes heureux de l'entendre... Si le pape veut revenir ainsi dans tous les domaines... » (« Quinze ans après Vatican II, les raisons de la continuité de notre combat », conférence à Angers du 23 novembre 1980, p. 21).

« L'occupation de l'Église par des clercs imbus des erreurs modernes condamnées par tout le magistère de l'Église a des conséquences religieuses, sociales, politiques désastreuses. On voudrait croire que le pape et que certains cardinaux ne font pas partie de ces clercs, et cela nous fait garder une lueur d'espérance ! » (« Préface », *Itinéraires* 265 bis, août 1982, pp. 1-2).

« L'année précédente, j'avais eu l'occasion de déjeuner avec [le cardinal Ratzinger] à Rome. Il m'avait paru assez anxieux quant à la situation de l'Église, jugeant qu'elle était très grave et admettant que les réformes post-conciliaires n'étaient tout de même pas pour rien dans tout cela. Il avait paru assez bien disposé, s'intéressant à ce que nous faisons » (« Monseigneur, où en êtes-vous avec Rome ? », *Fideliter* 29, septembre 1982, p. 43).

« Lorsque j'ai rencontré le cardinal Ratzinger au début de cette année, je l'ai félicité d'avoir dressé un tableau de la situation angoissante de l'Église, mais je me suis permis aussi de lui faire remarquer la gravité des propos qu'il avait tenus en affirmant en réponse à une question d'un journaliste : "Oui, il y a quelque chose de changé dans l'Église depuis 1960. Les valeurs qui ne sont pas d'Église, qui ne viennent pas de l'Église ont désormais été acceptées par l'Église" » (« Que penser de Rome ? », conférence à l'Institut Saint-Pie X le 17 mars 1985, *Fideliter* 45, mai 1985, p. 23).

« Nous sommes à une époque dans l'Église où la situation évolue rapidement. Il y a seulement cinq ou six ans, il n'aurait pas été imaginable que le cardinal Ratzinger ait publié son livre (...). Cela n'aurait certainement pas été accepté, même par le Saint-Siège. C'est un événement que qu'un membre éminent de la Curie se permette de constater (...) que la situation de l'Église est telle qu'elle paraît une véritable catastrophe. (...) Lorsque je l'avais rencontré en janvier dernier, après une interview et avant la parution de son livre, je lui avais dit : "Éminence, je suis stupéfait de ce que vous avez écrit. Je n'aurais pas osé moi-même faire un pareil diagnostic ! (...)" Le Cardinal lui-même l'écrivit : "Il y a grand danger que ces Églises ne soient plus catholiques". Voilà une description incroyable, qu'aucun membre de la Curie n'aurait jamais osé faire. C'est un acquis considérable. Au moins, maintenant, on ouvre les yeux sur cette autodémolition de l'Église dénoncée par le pape Paul VI, mais dont on n'avait pas vraiment montré la réalité » (« De la pertinacité dans l'erreur », conférence à Nantes le 13 octobre 1985, *Fideliter* 48, novembre 1985, p. 18).

« Peut-on avoir un grand espoir dans ce synode, ou y a-t-il des raisons d'être encore plus inquiet ? Je ne suis pas prophète et je ne sais pas ce qui se passera. Il y surviendra peut-être des faits inattendus. Il suffit que l'un des membres un peu courageux se lève pour constater que l'Église est vraiment en danger, pour que d'autres se groupent avec lui » (« De la pertinacité dans l'erreur », conférence à Nantes le 13 octobre 1985, *Fideliter* 48, novembre 1985, p. 19).

« Qui sait, ce furent peut-être les hommes de la Curie qui empêchèrent [Jean-Paul II] d'avancer sur cette voie... Tout le monde sait qu'agit au Vatican une influente mafia libérale-maçonnique sans la *placet* de laquelle aucun changement n'est possible » (« Si c'est mon devoir, je sacrerai des évêques », *Fideliter* 57, mai 1987, p. 3).

absolument certain, il y a une division profonde. Il faut prier beaucoup, parce que le pape se trouve pris dans ce tourbillon de gens qui l'entourent et il n'arrive plus à gouverner. C'est très grave. Il y a des Congrégations qui commandent une chose, les autres commandent le contraire. Nous sommes dans une situation très pénible » (« Le faux œcuménisme n'est pas missionnaire », conférence à Nantes le 5 février 1983, *Fideliter* 35, septembre 1983, p. 50). Ou aussi : « En allant à Rome, on a de plus en plus l'impression que le pape ne commande plus. Les cardinaux plus ou moins teintés de traditionalisme sont mis de côté, et tout le reste finit par être au service de la franc-maçonnerie » (« L'Église conduite au tombeau par la Rome moderniste », sermon du 2 février 1986, *Fideliter* 50, mars 1986, p. 7). Ou encore : « Jean-Paul II est entouré et surveillé par une maffia qu'il a lui-même installée. Ils connaissent son état d'esprit et ils veillent surtout à ce qu'il ne revienne pas à des positions traditionnelles. Certaines personnes ont bien tenté de favoriser un rapprochement pour que "les choses s'arrangent", leur bonne foi est certes entière et louable leur tentative. Mais ceux-là mêmes qui sont opposés à un retour à la Tradition, ne fût-ce qu'à titre d'expérience, ceux-là veillent » (« Le temps des ténèbres et de la fermeté dans la foi », *Fideliter* 59, septembre 1987, p. 79).

Il est également ridicule de croire, nous disent ces sédévacantistes, à une « conversion » de la Rome actuelle.

Dans plusieurs textes, Mgr Lefebvre redit au contraire sa certitude que la Rome actuelle peut revenir à la Tradition, et même éventuellement dans un délai plus rapide que prévu. Par exemple ⁷ : « Nous devons tout faire pour essayer de maintenir, justement, de telle manière que, quand les papes

« Il semble que par une circonstance particulière, à la suite, je pense, d'instances qui ont été faites par certains cardinaux, certains évêques auprès du Saint-Père disant : "Il faut quand même en finir avec cette histoire de la Tradition, avec cette affaire d'Écône", on réalise maintenant que nous ne sommes pas des ennemis de l'Église. Certains ont dû insister en disant : "Il faut profiter de ces forces vives qui se trouvent dans cette Fraternité sacerdotale Saint-Pie X et cela pour le bien de l'Église. On ne peut pas laisser les choses ainsi indéfiniment, alors que tout croule partout" » (« Les quarante ans d'épiscopat de Mgr Lefebvre », *Fideliter* 60, novembre 1987, p. 18).

« J'ai très peur que nous ne retombions de nouveau dans la même situation qu'auparavant, à causes des influences qui jouent à Rome, parce que Rome est divisée » (« Nous voulons rester ce que nous sommes », *Fideliter* 62, mars 1988, p. 31).

⁷ Voici d'autres textes allant dans le même sens.

« Il nous reste à prier pour supplier le Saint-Esprit de l'éclairer [Paul VI] et de lui donner le courage de faire un acte qui, évidemment, serait peut-être très dur pour lui. Je ne vois pas d'autre solution » (« Conférence de Mgr Lefebvre aux séminaristes, le 18 septembre 1976 », *Itinéraires* hors série « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », huitième édition, avril 1977, p. 263).

« Pourquoi avoir des relations avec Rome si l'n'y a pas de moyens de s'entendre ? Parce que l'on espère toujours avoir une influence sur Rome et faire retourner au bon sens de la foi ceux qui ont des responsabilités et leur dire : Vous faites fausse route depuis le Concile, revenez à la Tradition et vous verrez que l'Église reprendra son cours normal, les vocations s'épanouiront, les séminaires reflouriront, les congrégations religieuses se développeront » (« Mes trois guerres », conférence à Écône le 27 octobre 1985, *Fideliter* 49, janvier 1986, pp. 14).

« Le jour où le bon Dieu permettra qu'à Rome la lumière remplace les ténèbres qui y règnent maintenant, la Tradition reviendra. Il n'y aura plus aucun problème. Les évêques [de la Fraternité] remettront leur charge épiscopale entre les mains du pape en disant : "Maintenant, nous vivons comme de simples prêtres et, si vous le désirez, utilisez-nous" » (« Si c'est mon devoir, je sacrerai des évêques », *Fideliter* 57, mai 1987, p. 13).

« Alors je pense qu'un dialogue nouveau peut s'instaurer. Priez, mes bien chers frères, pour que ce dialogue aboutisse à une solution qui soit pour le bien de l'Église. Nous ne cherchons pas autre chose. Nous ne cherchons pas le bien de la Fraternité, mais le bien de l'Église, le salut des âmes, le salut des familles chrétiennes, le salut des sociétés chrétiennes. Nous espérons que dans ce climat nouveau qui s'est instauré depuis quelques semaines, des solutions pourront surgir. C'est un petit espoir. Oh ! je ne suis pas d'un optimisme exagéré, parce que précisément ces deux courants que j'ai décrits et qui s'opposent, il est bien difficile de les raccorder. Si Rome veut nous donner une véritable autonomie, celle que nous avons maintenant, mais avec la soumission, nous le voudrions. Nous l'avons toujours souhaité : être soumis au Saint-Père ; pas question de mépriser l'autorité du Saint-Père ; mais on nous a comme jetés dehors parce que nous étions traditionalistes. Si, comme je l'ai souvent demandé, Rome accepte de nous laisser faire l'expérience de la Tradition, il n'y aura plus de problème. Nous serons libres de continuer le travail que nous faisons maintenant sous l'autorité du Souverain Pontife. Évidemment, cela demande des solutions qu'il faut examiner, qu'il faut discuter et qui ne sont pas faciles à régler dans les détails. Mais avec la grâce du bon Dieu, il est possible que nous puissions aboutir à une solution qui nous permette de continuer notre travail sans abandonner notre foi » (« Les quarante ans d'épiscopat de Mgr Lefebvre », *Fideliter* 60, novembre 1987, p. 18-19).

« Demandons [à la sainte Vierge] tout particulièrement en ce temps de l'Avent, qu'elle vienne à notre secours et qu'elle fasse ce miracle, ce miracle extraordinaire que Rome nous donne la possibilité de continuer à multiplier le nombre des catholiques et à les défendre, à multiplier nos séminaires, nos couvents, nos monastères, nos familles chrétiennes » (« Nous voulons rester catholiques », sermon du 13 décembre 1987 à Saint-Nicolas du Chardonnet, *Fideliter* 61, janvier 1988, p. 9).

« Supplions la très sainte Vierge d'intervenir auprès de ceux qui sont responsables de l'Église, auprès du pape, auprès des évêques, pour qu'ils reviennent à la dévotion à la Vierge Marie elle-même, et qu'ils demeurent dans cet esprit de vérité et de sainteté, l'esprit de foi » (« Là où est Marie, là est l'Église », *Fideliter* 71, septembre 1989, p. 8).

« Je pense que nous devons remercier le bon Dieu et continuer à garder fidèlement les trésors de l'Église, en espérant qu'un jour ces trésors retrouveront la place qui leur est due à Rome et qu'ils n'auraient jamais dû perdre » (« Entretien avec Mgr Lefebvre », *Fideliter* 79, janvier 1991, p. 13).

reviendront, un pape vraiment comme un saint Pie X, il n'y aura plus de problème ! La sainte Église nous retrouvera dans la vérité et nous communierons à cent pour cent avec le pape qui aura retrouvé la Tradition. Oh ! bien sûr, je ne serai probablement plus de cette terre, à ce moment-là... Mais il faut espérer que les choses s'arrangeront avec le pape Jean-Paul II, je n'ai pas du tout le désespoir que les choses ne s'arrangent pas avec lui... » (« Quinze ans après Vatican II, les raisons de la continuité de notre combat », conférence à Angers du 23 novembre 1980, p. 24). Ou aussi : « Quand la Curie romaine sera libérée de l'esprit moderniste qui l'inspire, au moins pour une bonne partie de ses membres, alors le sacrifice de Notre-Seigneur, la vraie liturgie et le vrai sacerdoce reprendront la place qu'ils n'auraient jamais dû perdre » (« Réflexions sur le sacerdoce », *Fideliter* 41, septembre 1984, p. 8).

Ou encore : « Mes bien chers frères, n'ayons nulle crainte. Prions pour ceux qui nous persécutent. Demandons à Dieu de leur ouvrir les yeux sur la réalité de la subversion qui règne aujourd'hui dans l'Église, afin qu'eux aussi ils retrouvent le chemin de la Tradition, le chemin de la reconstruction de l'Église » (« Sermon du 9 décembre 1984 », *Fideliter* 43, janvier 1985, p. 11). Ou également : « Dans quelques années (je ne sais pas combien, le bon Dieu seul sait le nombre d'années qu'il faudra pour qu'un jour la Tradition retrouve ses droits à Rome), nous serons embrassés par les autorités romaines. Elles nous remercieront d'avoir maintenu la foi dans les séminaires, dans les familles, dans les cités, dans nos pays, dans les couvents, dans les maisons religieuses pour la plus grande gloire du bon Dieu » (« La transmission du sacerdoce catholique assurée », *Fideliter* 64, juillet 1988, p. 8). Ou de même : « Nous n'avons pas fini de lutter. Moi disparu, mes successeurs auront encore à combattre. Mais le bon Dieu peut tout. Au plan politique, il aurait été difficile de prévoir il y a un an ou deux ce qui se passe actuellement. On n'imaginait pas que le rideau de fer serait levé, que l'Allemagne se réunifierait. Maintenant, on dit que l'éclatement de l'empire soviétique est proche » (« Entretien avec Mgr Lefebvre », *Fideliter* 79, janvier 1991, p. 12).

En tout cas, nous disent ces sédévacantistes, l'éventuel retour de Rome à la Tradition ne peut se faire que d'un seul coup, sous la forme d'un miracle éclatant.

Dans plusieurs textes, Mgr Lefebvre souligne au contraire qu'à son avis le retour de la Rome actuelle à la Tradition se fera d'une manière plutôt progressive. Par exemple : « La ligne de conduite que j'ai toujours suivie depuis le début de la fondation de la Fraternité : j'ai toujours reconnu le pape, je suis allé voir le pape Paul VI, je suis allé voir le pape Jean-Paul II ; demain, s'il me le demande, je suis prêt à aller revoir le pape Jean-Paul II... Mais je suis prêt à dire les vérités ! J'essaie de leur faire comprendre qu'il faut revenir à la Tradition, qu'il y a eu une erreur, qu'on s'est trompé, qu'il faut revenir aux choses solides, aux choses de la foi, au catéchisme de toujours, aux sacrements de toujours, au saint sacrifice de la messe de toujours, il faut y revenir, même s'ils ne doivent pas abandonner immédiatement tout ce qu'ils ont fait depuis le Concile, ils doivent... On jugera l'arbre à ses fruits... Qu'ils laissent au moins la liberté... » (« Quinze ans après Vatican II, les raisons de la continuité de notre combat », conférence à Angers du 23 novembre 1980, p. 2).

Ou encore : « Nous sommes, je le crois, dans une situation très grave. Je prie le bon Dieu de nous éclairer. Que l'Église revienne à la Tradition, à petits pas parce qu'il est difficile de le faire en une seule étape. Mais qu'il devienne manifeste que l'on est en train de retourner vers la normalité dans l'Église, à la Tradition, au magistère de toujours » (« L'Église conduite au tombeau par la Rome moderniste », sermon du 2 février 1986, *Fideliter* 50, mars 1986, p. 13). Ou aussi : « Question : Est-ce que vous voyez le pape, un dimanche matin, se montrer place Saint-Pierre et annoncer aux fidèles qu'après plus de vingt ans, il s'est avisé que le Concile s'est trompé (...) ? Réponse de Mgr Lefebvre : Allons donc ! A Rome, on saurait bien trouver une modalité plus discrète... Le pape pourrait affirmer avec autorité que quelques textes de Vatican II ont besoin d'être mieux interprétés à la lumière de la Tradition, de sorte qu'il devient nécessaire de changer quelques phrases, pour les rendre plus conformes au magistère des papes précédents » (« Si c'est mon devoir, je sacrerai des évêques », *Fideliter* 57, mai 1987, p. 5).

Contrairement à Mgr Fellay, nous disent ces sédévacantistes, Mgr Lefebvre n'aurait jamais envisagé de rentrer dans « l'Église officielle », dans « l'Église conciliaire », il n'aurait jamais toléré d'être « reconnu » par la Rome actuelle, il n'aurait jamais accepté de respecter l'autorité des évêques diocésains actuels ou des Congrégations romaines actuelles.

Dans plusieurs textes, Mgr Lefebvre affirme au contraire son désir d'être reconnu canoniquement par l'Église officielle, sa détermination à respecter les autorités légitimes, pourvu qu'il puisse le faire sans danger pour la foi. Par exemple ⁸ : « Alors j'ai dit : "Saint-Père, si vous permettez que je continue. Vous avez la solution du problème dans les mains. Vous n'avez qu'un seul mot à dire aux évêques : accueillez fraternellement, accueillez avec compréhension, avec charité tous ces groupes de traditionalistes, tous ceux qui veulent garder la prière d'autrefois, les sacrements comme autrefois, le catéchisme comme autrefois. Recevez-les, donnez-leur des lieux de culte, arrangez-vous avec eux de façon qu'ils puissent prier et qu'ils restent en relation avec vous, en relation intime avec leurs évêques. Vous n'avez qu'un mot à dire aux évêques, et tout rentre dans l'ordre et nous n'avons plus de problèmes à ce moment-là. Les choses rentreront dans l'ordre. Et puis, pour le séminaire, je n'aurai pas de difficultés non plus, pour aller trouver les évêques et leur demander l'implantation de mes prêtres dans leurs diocèses et les choses se feront normalement. Et moi, je veux bien rentrer en relation avec une commission que vous pourriez nommer de la Congrégation des Religieux qui viendrait au séminaire. Mais évidemment, nous garderons et nous voulons continuer l'expérience de la Tradition. Qu'on nous laisse faire cette expérience. Mais je veux bien rentrer en relation normale et régulière avec le Saint-Siège, avec les Congrégations. Au contraire, je ne demande que ça" » (« Conférence de Mgr Lefebvre aux séminaristes, le 18 septembre 1976 », *Itinéraires* hors série « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », huitième édition, avril 1977, p. 255).

Ou encore : « Demain, eh bien ! si le bon Dieu le veut, je pense qu'il le voudra, si le bon Dieu le veut, il nous intégrera dans l'Église officielle, tels que nous sommes. Il n'est pas question de changer, d'aller ni à droite, ni à gauche, nous voulons rester l'Église et nous voulons rester ce que nous avons été depuis le début de la Fraternité parce que nous n'avons pas d'autre idée que de continuer l'Église

⁸ Voici d'autres textes allant dans le même sens.

« Nous prions donc ensemble pour que le bon Dieu nous donne les moyens de résoudre le problème. Ce serait si simple si chaque évêque dans son diocèse mettait à notre disposition, à la disposition des catholiques fidèles, une église en leur disant : voilà l'église qui est la vôtre. (...) Et, en définitive, toute la question serait résolue. C'est ce que je demanderai au Saint-Père, si le Saint-Père veut bien me recevoir : Laissez-nous faire, très Saint-Père, l'expérience de la Tradition » (« Sermon de Mgr Lefebvre à Lille le 29 août 1976 », *Itinéraires* hors série « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », huitième édition, avril 1977, p. 201).

« Très Saint-Père, je crois que vous avez dans vos mains la solution du problème. Vous n'avez qu'un mot à dire aux évêques : Accueillez fraternellement et pacifiquement les traditionalistes qui veulent garder et faire l'expérience de la Tradition. Et tout est fini, tout est terminé : les relations avec les évêques deviennent normales, moi-même je suis disposé à être supervisé par une commission qui viendrait de Rome pour voir le séminaire et pour rentrer en contacts juridiques et normaux avec Rome ; et tout pourrait s'arranger » (« Première conférence de presse de Mgr Lefebvre du 15 septembre 1976 », *Itinéraires* hors série « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », huitième édition, avril 1977, p. 213).

« Y a-t-il une possibilité d'entente, d'accord ? Je le souhaite et je l'espère de tout cœur. Je pense véritablement que si le feu vert nous était donné et que le pape par un mot de sa part disait aux évêques de bien vouloir accueillir avec bienveillance et avec charité ceux qui sont attachés aux traditions de toujours et de leur faciliter le culte d'autrefois et les sacrements d'autrefois et l'enseignement du catéchisme d'autrefois, tout rentrerait dans l'ordre immédiatement. Il n'y aurait aucune difficulté » (« Deuxième conférence de presse de Mgr Lefebvre du 15 septembre 1976 », *Itinéraires* hors série « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », huitième édition, avril 1977, p. 227).

« Pourquoi cette situation d'Écône ? qui, espérons-le, se résoudra bientôt pour le plus grand bien de l'Église. (...) Le bon Dieu permettra, nous n'en doutons pas, un jour, que nous soyons reconnus, non seulement reconnus mais remerciés pour avoir défendu la Tradition de l'Église » (« Sermon du 29 juin 1979 », *Fideliter* 10, juillet 1979, p. 11-13).

« Au cours de mes visites, vous m'avez fait part à plusieurs reprises d'un document qui devait mettre fin à l'ostracisme dont est l'objet la liturgie d'avant 1969. Nous l'attendions avec un grand espoir. Il causerait un soulagement considérable dans l'Église et serait l'occasion d'un grand renouveau de ferveur et de foi. Le document serait l'occasion de normaliser à nouveau les relations entre la Fraternité Sacerdotale et le Saint-Siège, et enlèverait tout motif à un apostolat de suppléance. Ces relations pourraient en effet être facilitées par la désignation d'un délégué agréé d'un commun accord, nommé pour un temps limité et pour un but bien déterminé » (« Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Seper du 15 décembre 1980 », *Itinéraires* 265 bis, août 1982, pp. 51-52).

« Une lettre reçue du cardinal Ratzinger, en date du 23 décembre dernier, me parle de la restauration éventuelle de la messe de saint Pie V. Ce n'est donc pas impossible qu'un jour (bientôt, je ne sais pas), notre combat finisse par être entendu et aboutisse à un bon résultat » (« Le faux œcuménisme n'est pas missionnaire », conférence à Nantes le 5 février 1983, *Fideliter* 35, septembre 1983, p. 49).

« Un jour, il faudra bien que Rome reconnaisse ce que nous faisons, que Rome se serve de nous. On ne peut pas changer la foi catholique, et Rome devra bien un jour s'appuyer sur ceux qui la conservent intacte et la propagent » (« L'accueillante Amérique du Sud », *Fideliter* 44, mars 1985, p. 11).

et, par conséquent, nous avons toujours pensé qu'un jour, quand le bon Dieu le voudra, quand il le décidera, eh bien ! nous rentrerons dans l'Église officielle puisqu'on nous a jetés hors de cette Église officielle qui n'est pas l'Église réelle, une Église officielle qui a été infestée de modernisme. (...) Nous demeurons fidèles au serment anti-moderniste, serment que saint Pie X nous demande de prononcer, nous demeurons fidèles à cela et on nous recevra avec le serment dans les mains, ou alors nous resterons ce que nous sommes. Et nous sommes persuadés, nous l'espérons, nous prions pour cela et peut-être, mes bien chers frères, les choses s'arrangeront bientôt. Cette chose qui paraît impossible, d'être reçus comme nous sommes, avec ce que nous faisons, avec ce que nous réalisons, avec notre foi, cela paraît presque impossible, eh bien ! le bon Dieu peut faire l'impossible et nous avons plus d'espoir que jamais, nous sommes peut-être plus près que jamais de cette solution de pouvoir être reconnus officiellement dans la sainte Église, comme Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, et avec tout ce que nous sommes, tout ce que nous pensons, tout ce que nous croyons, tout ce que nous faisons » (« Sermon du 27 juin 1980 », *Fideliter* 16, juillet 1980, pp. 9-10).

Ou aussi : « Ma solution, [ai-je dit au cardinal Ratzinger], elle est très simple : acceptez ce que nous demandons depuis des années. Laissez-nous continuer avec les quatre livres édités par Jean XXIII, qui sont les livres de l'ancienne messe, des anciens sacrements, des anciens rites, de l'ancien rituel. Donnez-nous ce que nous désirons. C'est tout. (...) Si vous accordez publiquement et pour le monde entier la liberté d'user des livres de Jean XXIII, ai-je ajouté, les fidèles pourront demander à leurs évêques de recevoir les sacrements dans le rite ancien. Nous le demandons, pourraient-ils dire, le pape l'a accordé, vous devez nous donner les sacrements selon l'ancien rituel. C'est aussi simple que cela. Pour nous, si nous avons le pouvoir de continuer nos séminaires, nos prieurés, comme nous le faisons actuellement, si notre Société est de nouveau reconnue par Rome, comme elle l'a été de droit diocésain pendant cinq ans, nous l'acceptons. Nous pourrions très bien dépendre d'une société ou Congrégation romaine. Nous n'y voyons pas d'inconvénient. La question canonique serait immédiatement et totalement réglée » (« Monseigneur, où en êtes-vous avec Rome ? », *Fideliter* 29, septembre 1982, pp. 45-46).

Ou également : « Si les événements apportaient un changement en faveur d'un retour à la Tradition à l'intérieur de l'Église, évidemment la situation se trouverait simplifiée pour nous. Nous serions certainement agréés par la hiérarchie, comme nous l'avons été dans les débuts, et tous ces problèmes de relations avec les évêques, avec Rome, ne se poseraient plus. (...) Ce que nous souhaitons, bien sûr, c'est que tout soit normal, que nous ne nous trouvions plus dans cette situation apparemment illégale » (Retraite sacerdotale de septembre 1986, *Fideliter* 55, janvier 1987, p. 2 et p. 9).

Mgr Lefebvre s'est même adressé directement à un évêque (très hostile aux traditionalistes, au demeurant), Mgr Elchinger, pour lui demander d'intervenir personnellement en faveur de l'apostolat de la Fraternité Saint-Pie X : « Le moment est venu pour les évêques diocésains d'être objectifs et d'apporter une solution équitable à ce douloureux problème. (...) Le pape, Mgr Bugnini lui-même, des cardinaux plus nombreux qu'on le pense : le cardinal de Westminster, celui de Munich, sont très favorables au libre choix de la liturgie ancienne ou nouvelle et à la réglementation des lieux et horaires par l'évêque du lieu. L'évêque qui apporterait cette solution dans son diocèse rendrait à l'Église et au pape un service immense et serait félicité et encouragé par le pape. Beaucoup d'évêques le suivraient et le problème des traditionalistes et d'Écône se résoudrait par le fait même. Pourquoi ne seriez-vous pas cet évêque ? » (« Réponse de Mgr Lefebvre à Mgr Elchinger du 10 janvier 1980 », *Itinéraires* 265 bis, août 1982, pp. 64-65).

De toute façon, prétendent ces sédévacantistes, si Mgr Lefebvre a envisagé quelquefois la possibilité d'un accord, cela ne le préoccupait guère, il n'y consacrait guère de son temps et de son énergie.

C'est exactement le contraire qui est vrai. Mgr Lefebvre a toujours consacré une énergie considérable à essayer d'obtenir de la Rome actuelle une reconnaissance canonique pour la Fraternité Saint-Pie X. On peut le voir, par exemple, dans ses relations avec le cardinal Seper, relations qui furent principalement épistolaires, en sorte qu'elles nous sont accessibles après leur publication. Voici quelques extraits (on pourrait en citer bien d'autres) de ces échanges. « Très Saint-Père, pour

l'honneur de Jésus-Christ, pour le bien de l'Église, pour le salut des âmes, nous vous conjurons de dire un seul mot, une seule parole, comme Successeur de Pierre, comme Pasteur de l'Église universelle, aux évêques du monde entier : "Laissez faire" ; « Nous autorisons le libre exercice de ce que la Tradition multiséculaire a utilisé pour la sanctification des âmes ». Quelle difficulté présente une pareille attitude ? Aucune. Les évêques décideraient des lieux, des heures réservés à cette Tradition. L'unité se retrouverait immédiatement au niveau de l'évêque du lieu. (...) Pour Écône, ses séminaires, ses prieurés, tout se normaliserait comme pour les congrégations de Lazaristes, Rédemptoristes... Les prieurés rendraient services aux diocèses par des prédications de missions paroissiales, retraites selon saint Ignace, et service des paroisses, en pleine soumission aux Ordinaires des lieux. Combien la situation de l'Église serait améliorée par ce moyen très simple et si conforme à l'esprit maternel de l'Église, ne refusant pas ce qui vient au secours des âmes, n'éteignant pas la mèche qui fume encore, se réjouissant de constater que la sève de la Tradition est encore pleine de vie et d'espoir ! » (« Lettre de Mgr Lefebvre au Souverain Pontife du 24 décembre 1978 », *Itinéraires* 223, mai 1979, pp. 139-140).

« Je souhaiterais obtenir que cette Fraternité soit reconnue comme une société de vie commune sans vœux, de droit pontifical, en dépendance de la Congrégation pour les Religieux. (...) Je suis prêt à aller voir les évêques des diocèses où la Fraternité a une fondation. (...) Je suis prêt à souscrire les engagements imposés par le droit, sans demander de privilèges particuliers. Je puis accepter une phase transitoire, comportant par exemple la nomination d'un Délégué pontifical » (« Interrogatoire des 11 et 12 janvier 1979 », *Itinéraires* 223, mai 1979, p. 162). « N'est-il pas possible de nous accorder le statut qui est déjà en vigueur dans les prélatures *nullius* comme les chanoines de Saint-Maurice en Suisse, qui ont à leur tête un évêque ? (...) Mon successeur désigné selon les statuts de la Fraternité recevrait la consécration épiscopale. C'est un usage très ancien dans l'Église qui a montré ses fruits » (« Lettre de Mgr Lefebvre au Souverain Pontife du 25 avril 1979 », *Itinéraires* 265 bis, août 1982, p. 7).

« Vous me demandez avec insistance la procédure que je souhaitais pour la solution de notre problème : en définitive nous demandons tout simplement de reconnaître la légalité qui a été la nôtre pendant cinq années de 1970 à 1975 et de légaliser ce que nous avons continué depuis, en nous assurant de pouvoir garder dans la formation sacerdotale et dans l'apostolat les moyens que l'Église a toujours employés, en particulier la liturgie, le catéchisme et la Vulgate tels que l'Église romaine les a imposés pendant plus de dix siècles » (« Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Seper du 9 mai 1979 », *Itinéraires* 265 bis, août 1982, pp. 8-9). « Je suis très heureux de ce que Votre Éminence me dit au sujet d'une solution définitive. Je la souhaite de tout cœur et crois avoir prouvé depuis bientôt cinq ans la sincérité de ce désir par la disponibilité à accepter tous les interrogatoires, tous les entretiens, toutes les invitations à me rendre à Rome. Et je demeure toujours disponible » (« Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Seper du 9 juin 1979 », *Itinéraires* 265 bis, août 1982, p. 13).

Mais, objectent ces sédévacantistes, si par hasard Mgr Lefebvre a envisagé autrefois un certain accord, il a finalement clairement exclu cette possibilité, lorsqu'il a dit au cardinal Ratzinger que, même celui-ci accordait tout, aucun rapprochement ne serait possible, aucun accord ne serait signable, tant les principes et les objectifs étaient opposés.

Il est parfaitement exact que Mgr Lefebvre a fait de telles déclarations, à plusieurs reprises, déclarations que nous reproduisons en note ⁹. Mais, tout d'abord, les dates des déclarations de

⁹ « J'ai dit au cardinal Ratzinger : "Éminence, même si vous nous accordiez tout ce que nous demandons, il reste que vous êtes attaché à des valeurs, précisément comme vous l'avez dit, qui viennent de deux siècles de culture libérale. Et cela nous le refusons, nous ne l'acceptons pas. Nous n'accepterons jamais ces erreurs qui ont été condamnées par les papes pendant vingt siècles". Et puis je dis quelquefois : nous ne voulons pas de mariage mixte. Nous ne voulons pas être mariés avec des gens qui n'ont pas notre religion. Si j'acceptais tout ce que le cardinal Ratzinger me demande, mais lui conservant toutes ses erreurs et même disons presque ses hérésies, eh bien ! je me marierais avec une Église qui n'est pas l'Église catholique » (« Que penser de Rome ? », conférence à l'Institut Saint-Pie X le 17 mars 1985, *Fideliter* 45, mai 1985, pp. 27-28).

« Quand on leur dit quelque chose, ils ont toujours cette idée que la vérité est vivante, donc qu'elle évolue, qu'elle évolue toujours. C'est pourquoi le cardinal Ratzinger dit que Vatican II c'est l'Église d'aujourd'hui, mais alors ce n'est plus l'Église d'aujourd'hui puisque Vatican II c'est déjà dépassé. C'est absurde, mais pour eux il s'agit d'une évolution continue, la discussion devient impossible. (...) On en arrive à des absurdités qui rendent inutiles toute discussion. C'est pourquoi, quand je vais passer à Rome avant de partir en

Mgr Lefebvre manifestent qu'il a répété cette pensée au cardinal Ratzinger à plusieurs reprises, sur plusieurs années (au moins entre 1985 et 1987), tout en continuant à le rencontrer et à correspondre avec lui. Ensuite et surtout, il faut rappeler que Mgr Lefebvre a entamé, juste après la dernière de ces déclarations, des négociations avec le cardinal Ratzinger, qui l'ont conduit le 5 mai 1988 à signer un « Protocole d'accord ». Ce qui manifeste que, dans l'esprit de Mgr Lefebvre, de telles déclarations (et d'autres du même style) n'excluaient nullement et définitivement toute possibilité de négociations et d'accords, malgré ce que proclament à tort ces sédévacantistes.

En tout cas, affirment ces sédévacantistes, en publiant en août 1976 son ouvrage *J'accuse le Concile*, Mgr Lefebvre posait que le Concile était en tous points inacceptable, et qu'il était absurde de dire que certaines parties de ce concile étaient éventuellement bonnes ou acceptables.

Mgr Lefebvre, c'est un fait public massif, était opposé au concile Vatican II. Il s'est exprimé à de nombreuses reprises sur le sujet, avec des nuances et des inflexions différentes selon les circonstances. Or, parmi les textes de sa plume ou de sa bouche, certains envisagent nettement qu'une partie de ce concile soit éventuellement bonne ou acceptable. Voici deux de ces textes, publiés à dix ans de distance. « J'accepte tout ce qui, dans le Concile et les réformes, est en pleine concordance avec la Tradition, et l'œuvre que j'ai fondée le prouve amplement. (...) C'est pourquoi nous conjurons Votre Sainteté de considérer avant tout le grand bienfait spirituel que les âmes peuvent retirer de notre apostolat sacerdotal et missionnaire qui peut, en collaboration avec les évêques des diocèses, apporter un vrai renouveau spirituel » (« Lettre de Mgr Lefebvre à Paul VI du 3 décembre 1976 », *Itinéraires hors série* « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », huitième édition, avril 1977, p. 317). « Il y a quelques textes conciliaires, évidemment, conformes à la Tradition, qui ne posent aucun problème : je pense à *Lumen gentium*, mais aussi à d'autres documents, tel celui sur la formation sacerdotale et sur la formation des prêtres. Il y a ensuite des textes ambigus, qui peuvent cependant d'une certaine manière être correctement "interprétés" selon le Magistère précédent. Mais il y a aussi des textes franchement en contradiction avec la Tradition et qu'il n'est possible en aucune manière "d'intégrer" : la Déclaration sur la Liberté religieuse, le décret sur l'Œcuménisme, celui sur la Liturgie. Ici, l'accord devient impossible... » (« Si c'est mon devoir, je sacrerai des évêques », *Fideliter* 57, mai 1987, p. 4).

Amérique, je me bornerai à déposer les *Dubia* que nous avons préparés sur la liberté religieuse » (« Mes trois guerres », conférence à Écône le 27 octobre 1985, *Fideliter* 49, janvier 1986, pp. 19).

« Voilà où je me trouve au temps de ma quarantième année d'épiscopat, devant deux orientations qui pratiquement sont incompatibles. C'est ce que je disais au cardinal Ratzinger le 14 juillet dernier : "Éminence, voyez-vous, il est très difficile que nous puissions nous entendre parce que vous, vous êtes pour la réduction du règne de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour que l'on fasse silence et que dans la société civile on ne parle plus du règne de Notre-Seigneur, afin que toutes les religions puissent se trouver à l'aise dans nos sociétés et qu'il n'y ait pas seulement Notre Seigneur Jésus-Christ et la religion catholique. (...) Pour nous, c'est exactement le contraire. Nous voulons que Notre Seigneur Jésus-Christ règne parce qu'il est le seul Dieu, qu'il n'y a pas d'autre dieu. (...) C'est pourquoi, ai-je poursuivi, il est bien difficile que nous nous entendions. Votre œcuménisme ruine la royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ » (« Les quarante ans d'épiscopat de Mgr Lefebvre », *Fideliter* 60, novembre 1987, p. 16-18).

« Je l'ai résumé au cardinal Ratzinger en quelques mots, n'est-ce pas, parce que c'est difficile de résumer toute cette situation ; mais je lui ai dit : "Éminence, voyez, même si vous nous accordez un évêque, même si vous nous accordez une certaine autonomie par rapport aux évêques, même si vous nous accordez toute la liturgie de 1962, si vous nous accordez de continuer les séminaires et la Fraternité, comme nous le faisons maintenant, nous ne pouvons pas collaborer, c'est impossible, impossible, parce que nous travaillons dans deux directions diamétralement opposées : vous, vous travaillez à la déchristianisation de la société, de la personne humaine et de l'Église, et nous, nous travaillons à la christianisation. On ne peut pas s'entendre". Alors, je lui ai dit : "Pour nous, le Christ c'est tout ; Notre Seigneur Jésus-Christ c'est tout, c'est notre vie. L'Église, c'est Notre Seigneur Jésus-Christ, c'est son Épouse mystique. Le prêtre, c'est un autre Christ ; sa messe, c'est le sacrifice de Jésus-Christ et le triomphe de Jésus-Christ par la croix. Notre séminaire : on y apprend à aimer le Christ, et on est tout tendu vers le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ. Notre apostolat, c'est le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ. Voilà ce que nous sommes. Et vous, vous faites le contraire. Vous venez de me dire que la société ne doit pas être chrétienne, ne peut pas être chrétienne ; que c'est contre sa nature ! Vous venez de vouloir me prouver que Notre Seigneur Jésus-Christ ne peut pas et ne doit pas régner dans les sociétés ! Et vous voulez prouver que la conscience humaine est libre vis-à-vis de Notre Seigneur Jésus-Christ ! – Il faut leur laisser la liberté et un espace social autonome –, comme vous dites. C'est la déchristianisation. Eh bien ! nous, nous sommes pour la christianisation". Voilà. On ne peut pas s'entendre. Et c'est cela, je vous assure, c'est le résumé. On ne peut pas suivre ces gens-là » (« Conférence à la retraite sacerdotale, le 4 septembre 1987 à Écône »).

Il est aussi contraire à l'esprit de Mgr Lefebvre, affirment ces sédévacantistes, de s'arrêter trop fortement sur le problème de la messe traditionnelle. Car, aux yeux du fondateur d'Écône, le problème avec la Rome actuelle est beaucoup plus doctrinal que liturgique.

Il est clair que Mgr Lefebvre a insisté sur la dimension doctrinale de la crise de l'Église, pointant en particulier les questions relatives à la collégialité, à l'œcuménisme et à la liberté religieuse. Toutefois, il existe aussi des textes, et très forts, pour dire que la question liturgique est absolument essentielle, centrale, voire qu'elle constitue la cause quasi unique de la crise. Par exemple : « Que Notre Dame de Compassion vous inspire et vous vienne en aide pour parvenir à cette solution tant attendue. Dès lors que le problème liturgique est réglé, les problèmes particuliers d'Écône et des autres groupes, ainsi que des religieuses, trouveront aussi leur solution, pourvu que les évêques manifestent compréhension et bienveillance » (« Lettre de Mgr Lefebvre au Souverain Pontife du 18 novembre 1979 », *Itinéraires* 265 bis, août 1982, p. 19).

Ou aussi : « La question urgente à régler n'est pas celle d'Écône et de son fondateur, mais celle de la liturgie. Elle intéresse au plus haut point toute l'Église : "Qu'on ne persécute plus ceux qui gardent la liturgie traditionnelle !" Voilà ce que nous supplions le Saint-Père de dire et de donner comme consigne à tout l'épiscopat. Ensuite l'affaire d'Écône, et toutes les initiatives traditionnelles, trouveront aisément leur solution, pour le bien de l'Église et des âmes. Le cardinal Seper avait approuvé cette manière de procéder. C'est elle qui aidera à tout résoudre. Le climat est actuellement favorable dans tous les milieux. La déclaration au sujet de la sainte messe sera bien accueillie, dans l'ensemble » (« Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Palazzini du 19 juin 1980 », *Itinéraires* 265 bis, août 1982, pp. 31-32). Ou encore : « Nous demandons simplement, peut-être, de ne pas trop discuter les problèmes théoriques, de laisser les questions qui nous divisent, comme celle de la liberté religieuse. On n'est pas obligé de résoudre tous ces problèmes maintenant, le temps apportera sa clarté, sa solution » (« Quinze ans après Vatican II, les raisons de la continuité de notre combat », conférence à Angers du 23 novembre 1980, p. 24).

Ou également : « Il ne reste donc plus que deux questions litigieuses : la liturgie et le Concile. (...) Il est clair qu'à leurs yeux la nouvelle messe est le point central qui cristallise toutes nos divergences. Je réduisais tout à l'heure à deux les points qui nous séparent. Nous pourrions aller plus loin et dire qu'en définitive la liturgie constitue le seul obstacle sérieux à la normalisation de nos rapports avec Rome » (« Commentaire de la lettre du cardinal Ratzinger », *Fideliter* 35, septembre 1983, p. 59). Ou enfin : « Par deux fois dans sa lettre, [Mgr Mamie] rappelle la liturgie. "Parce que vous vous opposez à la liturgie". C'est donc bien le motif principal, essentiel qui nous a valu ces mesures inqualifiables et illégales. Il faut bien que l'on rappelle cela » (Retraite sacerdotale de septembre 1986, *Fideliter* 55, janvier 1987, p. 6).

En tout cas, claironnent ces sédévacantistes, jamais Mgr Lefebvre n'aurait eu l'idée sacrilège d'envisager une « réforme de la réforme liturgique » : pour lui, elle devait purement et simplement être abolie, condamnée, supprimée.

Mgr Lefebvre s'est peu exprimé sur l'avenir de la réforme liturgique : il s'intéressait plus à la permanence de la liturgie traditionnelle. Mais, parmi les textes qu'il a consacrés à l'avenir de la nouvelle liturgie, certains envisagent incontestablement ce qu'on peut appeler une « réforme de la réforme ». Par exemple : « Nous ne voyons d'autre solution à ce problème que : 1) La liberté de célébrer selon l'ancien rite conformément à l'édition des livres liturgiques par le pape Jean XXIII. 2) Une réforme du *Novus Ordo missæ* pour lui rendre une expression manifeste des dogmes catholiques, de la réalité de l'acte sacrificiel, de la présence réelle, par une adoration plus signifiée, de la distinction claire du sacerdoce du prêtre de celui des fidèles, et de la réalité propitiatoire du sacrifice » (« Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Ratzinger » du 5 avril 1983, *Fideliter* 35, septembre 1983, pp. 56).

Ou encore : « Nous avons essayé depuis le Concile de réclamer auprès du Saint-Siège, afin que l'on réforme les réformes et que l'on revienne à la Tradition, qu'on fasse au moins l'expérience du retour à la Tradition » (« Conférence de presse de Mgr Lefebvre », *Fideliter* 37, janvier 1984, p. 4). Ou aussi : « Estimant que la réforme liturgique a été influencée par l'œcuménisme avec les

protestants, et de ce fait est un danger très grave pour la foi catholique, nous demandons que cette réforme soit entièrement révisée et remette explicitement en honneur les dogmes catholiques, selon le modèle de la messe de toujours » (« Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Ratzinger » du 17 avril 1985, *Fideliter* 46, juillet 1985, pp. 3).

Jamais Mgr Lefebvre, nous disent encore ces sédévacantistes, n'aurait accepté, pour la liturgie traditionnelle, cette référence scandaleuse à Jean XXIII que l'on trouve dans le Motu proprio *Summorum Pontificum*, manière habile de faire disparaître la référence à saint Pie V.

Une chose, au contraire, est très évidente au vu des documents : si le Siège apostolique fait aujourd'hui référence aux rubriques de Jean XXIII pour la liturgie traditionnelle, on le doit à l'insistance de Mgr Lefebvre lui-même qui, à de nombreuses reprises, a demandé qu'on utilise cette référence. Par exemple : « Accord proposé par des cardinaux et des experts qui serait accepté officiellement en même temps que la signature de la déclaration : 1) En ce qui concerne la liturgie : liberté d'utiliser les Missel – Rituel – Bréviaire édités par les soins de Sa Sainteté Jean XXIII en 1962 ; érection par la hiérarchie de paroisses personnelles pour ceux qui utilisent les livres liturgiques du pape Jean XXIII. 2) Déclaration au sujet de la nullité de la *suspensio a divinis* de Mgr Lefebvre. 3) Reconnaissance de Droit pontifical pour la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X par la sacrée Congrégation du Clergé » (« Annexe à la lettre de Mgr Lefebvre au Souverain Pontife du 16 octobre 1980 », *Itinéraires* 265 bis, août 1982, p. 42).

Ou aussi : « Ma solution, [ai-je dit au cardinal Ratzinger], elle est très simple : acceptez ce que nous demandons depuis des années. Laissez-nous continuer avec les quatre livres édités par Jean XXIII, qui sont les livres de l'ancienne messe, des anciens sacrements, des anciens rites, de l'ancien rituel. Donnez-nous ce que nous désirons. C'est tout. (...) Si vous accordez publiquement et pour le monde entier la liberté d'user des livres de Jean XXIII, ai-je ajouté, les fidèles pourront demander à leurs évêques de recevoir les sacrements dans le rite ancien » (« Monseigneur, où en êtes-vous avec Rome ? », *Fideliter* 29, septembre 1982, p. 45). Ou également : « Si j'ai tardé à répondre à votre lettre du 23 décembre 1982, c'est que j'avais grand espoir de voir paraître le décret auquel vous faites allusion en me disant : "Pour ce qui concerne l'autorisation de célébrer la sainte messe selon l'*Ordo missæ* antérieur à celui de Paul VI, le Saint-Père a décidé que la question serait résolue pour l'Église universelle et donc indépendamment de votre cas". Il serait, en effet, éminemment souhaitable que cette autorisation paraisse avant la solution du problème de la Fraternité, car elle créerait un climat beaucoup plus favorable. Ne serait-il pas souhaitable aussi que soit faite une allusion précise aux livres liturgiques de la réforme de Jean XXIII, pour avoir un point de référence précis, sans ambiguïté, évitant toute discussion ? Enfin, si le Saint-Siège souhaite la paix et la fin de la division, il serait, à mon sens, préférable de ne faire aucune allusion au *Novus Ordo missæ*, et ainsi d'éviter de faire des procès d'intention » (« Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Ratzinger » du 2 mars 1983, *Fideliter* 35, septembre 1983, pp. 53-54).

Sans oublier : « Nous ne voyons d'autre solution à ce problème que : 1) La liberté de célébrer selon l'ancien rite conformément à l'édition des livres liturgiques par le pape Jean XXIII » (« Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Ratzinger » du 5 avril 1983, *Fideliter* 35, septembre 1983, pp. 56). Et en n'omettant pas : « Que l'usage des quatre livres édités à nouveau par le pape Jean XXIII nous soit reconnu » (« Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Ratzinger » du 17 avril 1985, *Fideliter* 46, juillet 1985, pp. 3). Ou enfin : « C'est alors qu'il a été décidé [par Rome] de faire une ouverture plus grande vis-à-vis de ce que nous demandions depuis toujours, c'est-à-dire de pouvoir célébrer la messe, les sacrements et les offices pontificaux selon le rite de Jean XXIII de 1962 » (« Un an après les sacres », *Fideliter* 70, juillet 1989, p. 2).

La création, assentent ces sédévacantistes, d'une commission d'experts par Mgr Fellay pour étudier les questions que posent le concile Vatican II et préparer d'éventuels et futurs entretiens doctrinaux avec Rome sur ce sujet est totalement contraire à la pensée et à la pratique de Mgr Lefebvre.

Cette idée fut, au contraire, exprimée très tôt par Mgr Lefebvre et, même s'il l'a peu reprise en raison des circonstances et des perspectives d'accords qu'il croyait voir naître, cette idée ne s'est jamais éloignée de son esprit, les *Dubia sur la liberté religieuse* représentant, par exemple, une forme de ce travail doctrinal d'examen et de contestation du concile Vatican II. Voici l'un des textes où il envisage directement la création d'une telle commission d'experts : « J'aurais voulu pouvoir être mis en jugement par le Saint-Office, par la Congrégation de la Foi, je l'ai demandé au Saint-Père. Mettez-moi en jugement devant la Congrégation de la Foi et je ferai le procès du Concile. Je ferai le procès du Concile avec un avocat, avec des avocats. Permettez que je sois accompagné de deux ou trois théologiens et ensemble nous ferons le procès du Concile » (« Deuxième conférence de presse de Mgr Lefebvre du 15 septembre 1976 », *Itinéraires* hors série « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », huitième édition, avril 1977, p. 231).

En tout cas, disent ces sédévacantistes, après 1988 Mgr Lefebvre a clairement affirmé qu'il ne reprendrait de négociations qu'après que les hommes de la Rome actuelle auraient prêté le serment antimoderniste. Il a en effet déclaré à la fin de l'année 1988 : « Si je vis encore un peu et en supposant que d'ici à un certain temps Rome fasse un appel, qu'on veuille nous revoir, reprendre langue, à ce moment-là c'est moi qui poserai les conditions. Je n'accepterai plus d'être dans la situation où nous nous sommes trouvés lors des colloques. C'est fini. Je poserai la question au plan doctrinal : “Est-ce que vous êtes d'accord avec les grandes encycliques de tous les papes qui vous ont précédés ? Est-ce que vous êtes d'accord avec *Quanta cura* de Pie IX, *Immortale Dei*, *Libertas* de Léon XIII, *Pascendi* de Pie X, *Quas primas* de Pie XI, *Humani generis* de Pie XII ? Est-ce que vous êtes en pleine communion avec ces papes et avec leurs affirmations ? Est-ce que vous acceptez encore le serment antimoderniste ? Est-ce que vous êtes pour le règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ ? Si vous n'acceptez pas la doctrine de vos prédécesseurs, il est inutile de parler. Tant que vous n'aurez pas accepté de réformer le Concile en considérant la doctrine de ces papes qui vous ont précédés, il n'y a pas de dialogue possible. C'est inutile » (*Fideliter* 66, novembre 1988, pp. 12-13). Et donc, affirment ces sédévacantistes, en reprenant des contacts sans imposer à la Rome actuelle ces exigences préalables, Mgr Fellay trahit Mgr Lefebvre.

Tout d'abord, nous avons vu plus haut une forme de déclaration très catégorique de Mgr Lefebvre à l'encontre du cardinal Ratzinger, lui disant que toute discussion était inutile. Or, cette déclaration « radicale » n'a nullement empêché Mgr Lefebvre de revoir le cardinal Ratzinger, de reprendre langue avec lui, de mener une négociation et même de signer un Protocole d'accord. Il convient donc d'interpréter la présente déclaration catégorique avec la même souplesse que Mgr Lefebvre lui-même.

D'autant que, peu avant de signer le Protocole, Mgr Lefebvre n'avait aucunement fait allusion aux exigences qui viennent d'être citées concernant un accord satisfaisant. Voici ce qu'il en disait : « Ce qui apporterait une solution au problème serait de nous dire : on ne vous demande plus rien. On vous donne des évêques de la Tradition. On vous donne un bureau à Rome auquel vous pourrez vous référer pour tous vos problèmes. Nous vous exemptons de la juridiction des évêques. Tous ceux qui désirent la Tradition seront placés sous votre juridiction. Ils dépendront de vous. La question serait réglée... Je vous demande de continuer à prier pour qu'intervienne une solution. Je la souhaite de tout cœur pour que l'Église continue et se développe. Il faut demander au bon Dieu de faire en sorte que le Vatican trouve une solution honnête pour que la Tradition continue et que (comme l'ont dit ces visiteurs) ce sera sur les bases de la Tradition que l'Église se reconstruira. Voilà ce que nous demandons » (« Nous voulons rester ce que nous sommes », *Fideliter* 62, mars 1988, p. 31).

Mais il y a plus. Quatre mois après le texte brandi comme un talisman par ces sédévacantistes, Mgr Lefebvre revenait sur ce que serait (ou aurait été) un accord satisfaisant, et il ne faisait plus aucune allusion à ces exigences préalables. Voici ses paroles : « J'aurais bien signé un accord définitif après avoir signé le Protocole, si nous avions eu la possibilité de nous protéger efficacement contre le modernisme de Rome et des évêques. Il était indispensable que cette protection existe. (...) Que fallait-il pour être protégés de Rome et des évêques ? Moi, je voulais une commission à Rome qui soit composée entièrement de traditionalistes et qui aurait été comme une délégation de la Tradition à

Rome. Quand des difficultés sur place seraient survenues, on aurait pu s'adresser à cette commission ayant la possibilité de nous défendre puisque composée de gens de la Tradition. (...) Ensuite, j'ai demandé trois évêques pour que soient assurées les ordinations et les confirmations » (« Après les ralliements sonnera l'heure de vérité », *Fideliter* 68, mars 1989, p. 7-8).

Dans les faits, Mgr Lefebvre s'est toujours rendu à Rome, et sans poser de conditions préalables, lorsqu'il avait l'espérance d'être reçu. Il le dit lui-même : « Lors de notre entretien, j'avais dit au cardinal Ratzinger : "Je suis à votre disposition. Lorsque l'on m'a appelé, je suis toujours venu. Je n'ai jamais refusé de venir. C'est la même chose avec vous. Si vous ne faites signe de venir : je viens" » (« Monseigneur, où en êtes-vous avec Rome ? », *Fideliter* 29, septembre 1982, pp. 46). Et Mgr Lefebvre a expliqué le fondement de son attitude : « C'est pour cela que je me rends à Rome mardi. Après de nombreuses et nombreuses démarches, celle-ci aboutira-t-elle plus que les autres ? Je n'en sais rien. Mais je le fais par devoir de conscience, pour que quand le bon Dieu me rappellera, il ne puisse pas me dire n'avoir rien fait pour rétablir la Tradition. J'aurai tout fait pour la rétablir. Si le bon Dieu veut que nous soyons encore d'une certaine manière abandonnés par ceux qui devraient être nos pères, eh bien ! ce sera la grande épreuve de l'Église... Mais nous n'avons pas le droit de nous décourager et de dire : "Puisqu'il n'y a plus moyen d'être entendus, abandonnons les évêques, il n'y a plus d'Église, c'est fini". Non, l'Église est toujours debout et si ceux qui sont chargés de la conduire ne font pas leur devoir, ce n'est pas pour cela que nous devons les abandonner » (« Bénédiction de la chapelle Saint-Irénée à Lyon le 18 juillet 1982 », *Fideliter* 29, septembre 1982, p. 42).

Mgr Fellay ne trahit donc aucunement Mgr Lefebvre en ne posant pas forcément de telles exigences préalables, que Mgr Lefebvre lui-même n'a jamais conçues comme absolument indispensables. De plus, en maintenant l'exigence de « discussions doctrinales » sur le concile Vatican II avant toute perspective d'accord, le Supérieur général actuel reste parfaitement fidèle à l'esprit et à la ligne de conduite constante de Mgr Lefebvre.

Redisons, pour conclure cette première partie de notre analyse, que nous n'avons pas prétendu exprimer ici toute l'ampleur de la pensée et de la position de Mgr Lefebvre face à Rome. Mais nous en avons rappelé, en revanche, une partie absolument certaine, qu'il convient de ne pas omettre ni oublier pour comprendre la réalité de la position de Mgr Lefebvre.

Mgr Lefebvre et le sédévacantisme

Nous venons d'analyser les principales contre-vérités répandues par certains sédévacantistes concernant la pensée de Mgr Lefebvre sur les rapports avec la Rome actuelle. Mais ces sédévacantistes utilisent encore une autre technique pour semer le trouble dans les esprits. Ils publient, en effet, quelques lambeaux de phrases prononcées par Mgr Lefebvre en des moments d'émotion extrême et dont ils jugent qu'ils pourraient éventuellement, dans leur expression, se rapprocher de leurs thèses ; et, s'appuyant sur ces lambeaux de phrases, ils prétendent en déduire qu'en fait, Mgr Lefebvre était secrètement sédévacantiste.

Mais l'analyse des faits montre que ce prélat a toujours rejeté publiquement les thèses sédévacantistes, de la façon la plus expresse et la plus constante. D'autre part, il a exclu systématiquement de son œuvre ceux qui se proclamaient les adeptes et les défenseurs de ces thèses.

Concernant les quelques mots échappés de la bouche ou de la plume de Mgr Lefebvre et qui pourraient à l'extrême rigueur sembler accréditer une partie des thèses sédévacantistes, Mgr Tissier de Mallerai en a traité dans sa biographie de Mgr Lefebvre, *Marcel Lefebvre – Une vie* (Clovis, 2002). Le lecteur intéressé pourra se reporter aux pages 533-535 et 564, où les textes topiques sont cités et analysés.

La parole sans doute la plus forte date du dimanche de Pâques 1986 : « Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons. Ce n'est pas moi qui l'ai créée. Je voudrais mourir pour qu'elle n'existât pas ! Nous nous trouvons devant un dilemme grave qui, je crois, n'a jamais existé dans l'Église : celui qui est assis sur le Siège de Pierre participe à des cultes de faux dieux. Quelle conclusion devons-nous tirer peut-être dans quelques mois, devant ces actes répétés de communication avec les faux cultes ? Je ne sais pas. Je me le demande. Mais il est possible que nous soyons dans l'obligation de croire que ce pape n'est pas pape. Car il me semble à première vue — je ne veux pas encore le dire d'une manière solennelle et publique — qu'il soit impossible qu'un pape soit hérétique publiquement et formellement. »

Au séminaire d'Écône, où furent prononcées ces paroles (que nous avons entendues de nos oreilles), ce fut une émotion considérable, car elles semblaient rompre avec la position constante et claire de Mgr Lefebvre concernant le sédévacantisme.

Mais précisément, ce qui est remarquable, c'est que ces paroles, prononcées en un moment d'émotion extrême (ce sermon se situe quelques semaines avant la visite de Jean-Paul II à la synagogue de Rome, et quelques mois avant la réunion d'Assise pour la paix) n'ont jamais été suivies d'une rupture avec le pape. Comme l'écrit avec raison Mgr Tissier de Mallerai : « Pour la seconde fois depuis 1976, la tentation sédévacantiste hante Mgr Lefebvre ; mais il n'y succombe pas » (p. 564).

Avant comme après cette date, Mgr Lefebvre est resté constamment fidèle à sa ligne de conduite, tant spéculative que pratique : refuser le sédévacantisme comme thèse, et exclure systématiquement de son œuvre ceux qui s'en proclamaient les adeptes et les défenseurs. Pour le vérifier, relisons quelques textes sur le sujet, qui datent des dix dernières années de la vie de Mgr Lefebvre¹⁰. Nous y trouverons de plus quelques raisons coordonnées de refuser, avec le fondateur de la Fraternité Saint-Pie X, cette grave erreur du sédévacantisme.

« Afin de mettre fin à des doutes qui se répandent actuellement soit à Rome, soit dans certains milieux traditionalistes d'Europe et même d'Amérique concernant mon attitude et ma pensée vis-à-vis du pape, du Concile et de la messe du *Novus ordo*, et craignant que ces doutes ne parviennent jusqu'à Votre Sainteté, je me permets d'affirmer à nouveau ce que j'ai toujours exprimé : 1) que je n'ai aucune hésitation sur la légitimité et la validité de votre élection, et qu'en conséquence je ne puis

¹⁰ Voici d'autres références, datant d'entre 1976 et février 1982 : conférences (enregistrées) du 2 décembre 1976 ; du 24 février 1977 ; du 18 mars 1977 ; du 5 octobre 1978 ; du 16 janvier 1979 ; du 25 octobre 1979 ; du 25 février 1980 ; « *Le Novus ordo missæ* et le pape », texte du 8 novembre 1979, *Cor Unum* 4, novembre 1979.

tolérer que l'on n'adresse pas à Dieu les prières prescrites par la saint Église pour Votre Sainteté. J'ai dû sévir et continue de le faire vis-à-vis de quelques séminaristes et quelques prêtres qui se sont laissés influencer par quelques ecclésiastiques étrangers à la Fraternité » (« Lettre de Mgr Lefebvre au Souverain Pontife du 8 mars 1980 », *Itinéraires* 265 bis, août 1982, p. 22-23).

« Pour moi, j'ai une douleur profonde d'avoir vu quelques-uns de mes prêtres abandonner la Fraternité parce qu'ils n'ont pas été d'accord avec la ligne de conduite que j'ai toujours suivie depuis le début de la fondation de la Fraternité : j'ai toujours reconnu le pape. (...) Je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent : "Il n'y a pas de pape". J'estime que c'est très grave de dire qu'il n'y a pas de pape. Ce n'est pas parce qu'un pape est libéral qu'il n'existe pas. (...) Nous devons rester dans une ligne ferme et ne pas nous égarer, au cours de ces difficultés dans lesquelles nous vivons. On serait tenté, justement, par des solutions extrêmes, et de dire : "Non, non, le pape n'est pas seulement libéral, le pape est hérétique ! Le pape est peut-être probablement plus qu'hérétique, donc il n'y a pas de pape !" Cela, ce n'est pas exact. Ce n'est pas parce que quelqu'un est libéral, qu'il est nécessairement hérétique et par conséquent qu'il est nécessairement hors de l'Église. Il faut savoir faire les distinctions nécessaires. Ceci est très important pour rester dans une voie sûre, pour rester bien dans l'Église. Sinon, nous irions où ? Il n'y a plus de pape, il n'y a plus de cardinaux, parce que, si le pape n'était pas pape quand il a nommé les cardinaux, ces cardinaux ne peuvent plus nommer de pape parce qu'ils ne sont pas cardinaux. Et alors ? C'est un ange du Ciel qui va nous apporter un pape ? C'est absurde ! Et pas seulement absurde, dangereux ! Parce qu'alors nous serons conduits, peut-être, à des solutions qui sont vraiment schismatiques : alors, on ira trouver le pape de Palmar de Troya, qui est excommunié, qui m'a excommunié, qui a excommunié le pape, qui a excommunié tout le monde ! Ou d'autres... on ira à l'église de Toulouse... à l'église de Rouen... que sais-je... chez les Mormons... chez les Pentecôtistes, chez les Adventistes ou autre chose ! Les âmes sont perdues ! Tout de même, je ne veux pas avoir cette responsabilité ! On me trouve peut-être sévère en demandant à ces jeunes prêtres qui ne sont pas d'accord avec nous, avec cette ligne que j'ai toujours suivie, de nous quitter. Mais je ne veux pas introduire le loup dans la bergerie. (...) Ils introduisent des divisions parmi les traditionalistes, ils introduisent des divisions dans l'Église, et de cela, je ne veux pas, je ne peux pas, tout en regrettant infiniment... » (« Quinze ans après Vatican II, les raisons de la continuité de notre combat », conférence à Angers du 23 novembre 1980, p. 21-23).

« On comprend mieux, dès lors, la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Église : une situation inconcevable qui pousse certains fidèles désespérés à dire qu'il n'y a pas de pape, qu'il n'y a plus de sacrements valides, qu'il n'y a plus de messes valides... Un radicalisme complet qui ignore ce qu'est le libéralisme ; il faut avoir des jugements plus prudents, parce que les libéraux, justement, ne sont pas des gens "absolus" ; ils sont toujours entre l'erreur et la vérité, ils se contredisent et sont insaisissables. Alors évidemment, ils détruisent la vérité, le dogme, la foi, mais ils ne vont pas jusqu'à accomplir des actes absolument invalides » (*C'est moi, l'accusé, qui devrais vous juger*, Clovis, 1994, p. 142 – ce texte date en réalité de 1981).

« Ils demeurent attachés au Siège de Pierre et au Successeur de Pierre, malgré les graves reproches qu'on est en droit de lui faire, spécialement pour son engagement à poursuivre l'œuvre du Concile qui est autre que "l'autodémolition de l'Église". Nous devons prier pour qu'éclairé par l'Esprit-Saint, il revienne à la Tradition qui est éternelle, et cela dans tous les domaines » (« Communiqué publié par Mgr Lefebvre et plusieurs prêtres responsables de la sainte Résistance », *Fideliter* 22, juillet 1981, p. 13).

« Nous, nous tenons le pape et nous tenons la messe, les deux. Certains me disent : "Mais non, lâchez le pape, il n'est plus pape". Je réponds : "Si, je tiens le pape". Les autres me disent : "Mais lâchez la messe, puisque le pape le veut". "Non, je ne lâche pas la messe non plus". Pourquoi ? Parce que je suis sûr que, fondamentalement, le pape et la messe vont ensemble » (« Le faux œcuménisme n'est pas missionnaire », conférence à Nantes le 5 février 1983, *Fideliter* 35, septembre 1983, p. 49).

« Ce n'est pas parce que je dis que le pape est infidèle à sa tâche que je dis qu'il n'y a plus de pape, ou que je dis qu'il est hérétique formel. Je crois qu'il faut juger les hommes de la Rome actuelle et ceux qui sont dans leur influence, comme les évêques, ainsi que le pape Pie IX et saint Pie X considéraient les libéraux et les modernistes. Le pape Pie IX condamnait les catholiques libéraux. Il a

même eu cette phrase terrible : “Les catholiques libéraux sont les pires ennemis de l’Église”. Que pouvait-il dire de plus ? Toutefois, il n’a pas dit : “Tous les catholiques libéraux sont excommuniés, sont hors de l’Église et il faut leur refuser la communion”. Non, il considérait ces hommes comme “les pires ennemis de l’Église” et cependant il ne les a pas excommuniés. Le saint pape Pie X, dans son encyclique *Pascendi*, a porté un jugement aussi sévère sur le modernisme, le qualifiant de “rendez-vous de toutes les hérésies”. Je ne sais pas s’il est possible de porter un jugement plus sévère pour condamner un mouvement ! Mais il n’a pas dit que tous les modernistes seraient désormais excommuniés, hors de l’Église, et qu’il fallait leur refuser la communion. Il en a condamné quelques-uns. Aussi, je pense que comme ces deux papes, nous devons les juger sévèrement, mais pas nécessairement en les considérant comme étant hors de l’Église. C’est pourquoi je ne veux pas suivre les sédévacantistes qui disent : “Ce sont des modernistes ; le modernisme est le carrefour des hérésies ; donc les modernistes sont hérétiques ; donc ils ne sont plus dans la communion de l’Église ; donc il n’y a plus de pape...” On ne peut pas formuler un jugement d’une logique aussi implacable. Il y a dans cette manière de juger de la passion et un peu d’orgueil. Jugeons ces hommes et leurs erreurs ainsi que les papes eux-mêmes l’ont fait. Le pape est moderniste, c’est sûr, comme le sont le cardinal Ratzinger et bien des hommes de son entourage. Mais jugeons-les comme les papes Pie IX et saint Pie X les ont jugés » (« Si c’est mon devoir, je sacrerai des évêques », *Fideliter* 57, mai 1987, p. 17).

« A l’inverse des sédévacantistes, nous agissons vis-à-vis du pape comme vis-à-vis du Successeur de Pierre. Nous nous adressons à lui comme tel et nous prions comme tel. La majorité des fidèles et des prêtres traditionalistes estiment aussi que c’est la solution prudentielle et sage : reconnaître qu’il y a un successeur sur le trône de Pierre et qu’il est nécessaire de s’opposer fortement à lui à cause des erreurs qu’il diffuse » (« Après les ralliements sonnera l’heure de vérité », *Fideliter* 68, mars 1989, p. 13).

Au regard de ces textes extrêmement clairs et incisifs, on peut conclure en toute sûreté que les sédévacantistes commettent une escroquerie intellectuelle lorsqu’ils prétendent que Mgr Lefebvre, à quelque moment de sa vie que ce soit, aurait eu la moindre adhésion aux thèses sédévacantistes.

Ces sédévacantistes arguent toutefois d’un texte qu’ils prétendent être le « dernier texte de Mgr Lefebvre ». Il s’agit d’une lettre, datée du 4 mars 1991, que Mgr Lefebvre a écrite comme préface à l’ouvrage de l’abbé Giulio Tam, *Documentation sur la révolution dans l’Église*. Mais il ne s’agit en aucune manière de « paroles testamentaires », car Mgr Lefebvre n’envisageait pas de mourir dans les jours qui suivraient : au contraire, le 8 mars, il part pour Paris afin de présider une importante réunion. Et ce sera sur la route qu’il sera rattrapé par la maladie qui le conduira au tombeau. Il s’agit d’une simple préface, comme Mgr Lefebvre en a accordé de nombreuses.

Voici ce texte : « Monsieur l’abbé Giulio Tam, membre de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, d’origine italienne, recevant quotidiennement l’*Osservatore romano*, journal officiel de la Curie romaine, a cru bon, pour l’information de ses confrères, de collectionner les passages les plus significatifs des discours du pape et des autorités romaines sur les sujets les plus actuels. Ce regroupement jette une lumière tellement fulgurante sur la révolution doctrinale inaugurée officiellement dans l’Église par le Concile et continuée jusqu’à nos jours, qu’on ne peut s’empêcher de penser au “siège d’iniquité” prédit par Léon XIII, ou à la perte de la foi de Rome prédite par Notre Dame à La Salette. La diffusion et l’adhésion des autorités romaines aux erreurs maçonniques condamnées maintes fois par leurs prédécesseurs est un grand mystère d’iniquité qui ruine dans ses fondements la foi catholique. Cette dure et pénible réalité nous oblige en conscience à organiser par nous-mêmes la défense et la protection de notre foi catholique. Le fait d’être assis sur les sièges de l’autorité n’est plus, hélas ! une garantie de l’orthodoxie de la foi de ceux qui les occupent. Le pape lui-même diffuse désormais sans discontinuer les principes d’une fausse religion, qui a pour résultat une apostasie générale. Nous donnons donc ci-joint les textes, sans commentaires. Les lecteurs pourront juger par eux-mêmes, et par les textes des papes d’avant le Concile. Cette lecture justifie amplement notre conduite pour l’entretien et la restauration du règne de Notre Seigneur Jésus-Christ et de sa sainte Mère sur la terre comme au Ciel. Le restaurateur de la chrétienté c’est le prêtre par l’offrande du vrai sacrifice, par la collation des vrais sacrements, par l’enseignement du vrai catéchisme, par son rôle de pasteur vigilant pour le salut des âmes. C’est auprès de ces vrais prêtres

fidèles que les chrétiens doivent se regrouper et organiser toute la vie chrétienne. Tout esprit de méfiance envers les prêtres qui méritent la confiance, diminue la solidité et la fermeté de la résistance contre les destructeurs de la foi. Saint Jean termine son Apocalypse par cet appel “*Veni Domine Jesu*”, Venez Seigneur Jésus, apparaissez enfin sur les nuées du Ciel, manifestez votre toute-puissance, que votre Règne soit universel et éternel. »

Les thématiques de cette préface n’ont aucun lien avec le sédévacantisme. Il s’agit au contraire d’une reprise des constantes de la pensée de Mgr Lefebvre, pensée qui s’est toujours accompagnée d’un refus explicite et formel du sédévacantisme. En lisant ce texte à la lumière des textes sur le sédévacantisme que nous venons de lire, ainsi que de tous les autres textes de Mgr Lefebvre que nous avons cités, on voit sans difficulté que les sédévacantistes trompent leurs lecteurs lorsqu’ils insinuent que Mgr Lefebvre, à un quelconque moment de sa vie, fût-ce dans ses derniers jours, leur a accordé le moindre crédit.

Deuxième partie

**Mgr Bernard Fellay
a-t-il l'obligation de signer
un accord avec Rome
dans les plus brefs délais ?**

Précisions préalables

Une discussion sur les relations *actuelles* avec Rome

Délimitons tout d'abord le sujet que nous entendons aborder ici, afin d'éviter toute ambiguïté et toute incompréhension.

Un livre récent (Olivier Pichon et abbé Grégoire Celier, *Benoît XVI et les traditionalistes*, Entrelacs, 2007, p. 123) rappelle : « La Résistance catholique ou “traditionalisme” se définit par deux points essentiels : d'une part, l'analyse critique de certains points nouveaux, enseignés ou permis par le concile Vatican II ou à son occasion, et qui concernent en particulier la collégialité épiscopale, la liberté religieuse, l'œcuménisme et le dialogue interreligieux ; d'autre part, l'attachement à la liturgie traditionnelle, non seulement pour des raisons esthétiques, sentimentales, historiques, spirituelles, mais encore et surtout pour des raisons proprement doctrinales. Si l'on tient ces deux points (attachement doctrinal à la messe ancienne, rejet critique de certains points du Concile), on est un “traditionaliste” au sens précis du terme. »

Nous n'entendons pas analyser ici la pertinence et le bien-fondé du traditionalisme en général. Nous prenons au contraire ce dernier pour un fait acquis. De fait Mgr Lefebvre, de fait la Fraternité Saint-Pie X, de fait Mgr Fellay contestent la collégialité épiscopale, la liberté religieuse, l'œcuménisme et le dialogue interreligieux tels qu'ils sont enseignés et pratiqués par le concile Vatican II ; de fait ils refusent de célébrer la liturgie postconciliaire et restent inébranlablement attachés à la liturgie traditionnelle. Tels sont les faits dont nous partons, et que nous n'avons pas l'intention de discuter au cours du présent travail.

On peut, bien sûr, c'est intéressant et c'est utile, examiner les raisons apportées par les traditionalistes pour justifier leur attitude ; on peut essayer de contester leurs arguments et leurs preuves. Mais tel n'est pas notre propos en ce texte. Nous supposons ici au contraire que les critiques exprimées par Mgr Lefebvre, par la Fraternité Saint-Pie X et par Mgr Fellay sont suffisamment justifiées et argumentées. Nous partons du principe que l'action de la Fraternité Saint-Pie X s'est située jusqu'ici, de façon légitime et proportionnée, dans le cadre d'un « état de nécessité » consécutif à la crise qui secoue l'Église.

En revanche, nous entendons examiner les objections de ceux qui affirment que, même étant admises ces critiques justifiées, même étant reconnu cet « état de nécessité », les circonstances présentes, l'évolution récente de la situation, les propositions faites par Rome, la personnalité de Benoît XVI, etc. changent radicalement la donne et rendent *obligatoire* pour Mgr Fellay et pour la Fraternité Saint-Pie X de signer un accord avec Rome *dans les plus brefs délais*.

La présente réflexion porte donc sur ce qu'il convient de faire dans la situation *immédiatement actuelle*, et non pas sur le traditionalisme en général, son bien ou son mal fondé, la pertinence de ses analyses sur le Concile et l'après Concile, la réalité passée d'un « état de nécessité », etc.

A propos du mot « accord »

Nous venons de prononcer le mot « accord ». Ce mot (au singulier ou au pluriel, selon les personnes) est passé dans le langage usuel pour désigner la fin des rapports conflictuels entre la Fraternité Saint-Pie X et la Rome actuelle.

Ce terme « accord » est en soi malheureux et inexact : une simple partie de l'Église, comme la Fraternité Saint-Pie X, n'a ni droit ni titre à imposer quoi que ce soit au successeur de Pierre, à dicter ses conditions au Saint-Père. Elle peut proposer, suggérer, mais en aucune manière ordonner la moindre chose : le pape reste le pape ! A ce titre, la Fraternité Saint-Pie X ne peut « conclure un accord » avec le Siège apostolique. Lorsque le jour sera venu, la réalité ne pourra évidemment être qu'une respectueuse demande de la part de la Fraternité Saint-Pie X, suivie d'une libre décision du Souverain Pontife (même si les termes de cet échange sont convenus auparavant).

Il est vain, cependant, de vouloir s'affranchir d'un usage du langage : même inadéquat, même imparfait, cet usage s'impose à nous. Nous utiliserons donc ici le mot « accord », mais en sous-entendant constamment la réserve préalable que nous venons d'exprimer.

Au sens précis, technique, des termes, le mot « accord » désigne un document juridique par lequel le Siège apostolique restituerait à la Fraternité Saint-Pie X sa pleine et entière légalité canonique, laquelle a été atteinte par les actes des années 1975-1976 : retrait de l'approbation de la Fraternité Saint-Pie X, par Mgr Mamie, évêque de Fribourg, le 6 mai 1975, retrait approuvé par la commission spéciale des trois cardinaux ; rejet du recours de Mgr Lefebvre le 10 juin 1975 ; lettre du cardinal Villot le 27 octobre 1975, demandant aux conférences épiscopales du monde entier de ne pas incardiner les séminaristes d'Écône ; discours de Paul VI au Consistoire le 24 mai 1976 ; suspense a divinis portée le 22 juillet 1976 contre Mgr Lefebvre, et en général contre les prêtres ordonnés par lui. Ce document juridique du Saint-Siège s'accompagnerait d'une *sanatio in radice* (« remise en ordre canonique », pourrait-on traduire) de divers actes juridiques posées dans le cadre de la Fraternité Saint-Pie X depuis 1975.

En un sens plus large, on peut aussi appeler « accord » (ou élément d'un accord) tout échange, toute rencontre, toute correspondance, tout acte concerté entre le Siège apostolique et la Fraternité Saint-Pie X visant à améliorer la situation de l'Église et de la Fraternité Saint-Pie X, de la Fraternité Saint-Pie X dans l'Église. En ce sens large, on pourrait parler d'un « accord » (au moins partiel) si, par exemple, les excommunication, suspenses et autres sanctions fulminées par Rome (quoique non reconnues par la Fraternité Saint-Pie X) étant écartées, la Fraternité Saint-Pie X bénéficiait d'un statut intermédiaire de « large tolérance », permettant de préparer la route à une restitution définitive et publique de la pleine légalité canonique.

Les réflexions que nous proposons ci-après sont valables, à nos yeux, aussi bien pour un accord partiel, intermédiaire, imparfait, que pour un accord total, définitif, parfait.

Sur la notion de « bref délai »

Nous allons donc examiner les arguments de ceux qui considèrent que, dans les circonstances présentes, Mgr Fellay a l'*obligation* de signer (ou réaliser) un accord avec Rome, *dans les plus brefs délais*. Précisons bien ce qu'implique cette expression de « bref délai ».

Il ne s'agit en aucune manière de notre position personnelle. Comme il a déjà été dit clairement, nous n'avons aucune lumière spéciale sur ce qu'il convient de faire vis-à-vis de Rome actuellement. Nous ne prétendons pas savoir, encore moins dire, si la Fraternité Saint-Pie X doit signer un accord dans un mois, dans un an, dans dix ans ou dans cent ans.

Il ne s'agit pas non plus de la position de Mgr Fellay. Le Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X n'a pas révélé jusqu'ici (et, a priori, n'a pas l'intention de révéler) selon quel calendrier il estime qu'un accord pourrait advenir.

Ce sont donc les opposants, les objectants, *et eux seuls*, qui parlent de « bref délai ». Nous examinons leurs arguments, et nous entendons montrer que ces arguments ne sont pas décisifs pour *obliger* le Supérieur général à conclure un accord *dans les plus brefs délais*. Il n'en ressort absolument pas que Mgr Fellay devrait signer ledit accord dans un moins bref délai, dans un délai un peu plus long, dans un délai d'une année ou de deux... En fait, il n'en ressort strictement rien concernant le délai. En bonne logique, la contradictoire de « dans les plus brefs délais » n'est pas « dans un délai un peu plus long », il est purement et simplement l'absence de tout délai.

Le Supérieur général (après la convocation d'un Chapitre général extraordinaire), et c'est le but même de la démonstration, garde donc toute sa liberté concernant l'accord aussi bien que son délai : court, moyen ou long.

En voyant revenir comme un leitmotiv l'expression « dans les plus brefs délais », il convient donc de se souvenir qu'il s'agit uniquement d'une expression des objectants, que l'on écarte précisément pour préserver la pleine liberté de Mgr Fellay, y compris sur le délai.

Les objections *contre* tout contact avec Rome diffèrent des objections *pour* un accord

Les objections que nous avons étudiées précédemment, et qui prétendaient empêcher le Supérieur général d'avoir des contacts avec la Rome actuelle, reposaient essentiellement sur la prémisse suivante : « Mgr Lefebvre ne l'aurait pas voulu, pas permis, pas admis ». La réponse était simple : montrer, par des citations suffisamment nombreuses, que Mgr Lefebvre, au contraire, avait tout à fait envisagé de tels contacts avec la Rome actuelle, et qu'il les estimait normaux.

Les objections que nous allons examiner maintenant se situent sur un plan différent. Elles prétendent qu'en soi, et pour toutes sortes de raisons diverses, le Supérieur a désormais l'*obligation* de signer un accord avec Rome *dans les plus brefs délais*. Dans ce contexte, Mgr Lefebvre n'est plus invoqué que comme un argument parmi d'autres, sur le mode : « Si Mgr Lefebvre vivait encore, il signerait sûrement un tel accord ».

Ces nouvelles objections méritent un traitement spécifique, qui ne peut plus être purement et simplement le recours à des citations de Mgr Lefebvre. Et c'est bien normal. Mgr Lefebvre, selon sa prudence de chef, a posé en son temps des actes dans un certain contexte (de la Tradition, de l'Église, du monde), et il a commenté ces actes et ce contexte dans des circonstances variées. Or Mgr Fellay, selon sa prudence de chef, doit poser aujourd'hui des actes dans un autre contexte (meilleur pour une part, pire pour une autre part) de la Tradition, de l'Église, du monde : vingt ans (presque une génération) se sont écoulés depuis les sacres, un pape a été élu que Mgr Lefebvre n'a connu que comme cardinal, le *Motu Proprio* a changé la situation légale de la liturgie traditionnelle, deux Chapitres généraux de la Fraternité Saint-Pie X ont eu lieu, etc.

Mgr Fellay s'inspire, bien sûr, de tout ce qu'a dit et fait Mgr Lefebvre tant qu'il était vivant, il suit ses principes, il médite sur sa ligne générale de conduite, il vit de son esprit. Mais ses possibilités d'action comme Supérieur général actuel ne peuvent se réduire strictement aux choix pratiques qu'a posés Mgr Lefebvre en d'autres temps et d'autres circonstances. Mgr Fellay n'est pas tenu de suivre servilement et de façon purement matérielle la conduite de Mgr Lefebvre : il possède évidemment sa liberté d'appréciation sur les événements et les hommes.

Si l'on posait de façon absolue que Mgr Fellay ne peut faire et ne doit faire que ce que Mgr Lefebvre a fait matériellement en son temps, on devrait en déduire que, Mgr Lefebvre n'ayant pas signé d'accord avec Rome, Mgr Fellay ne devrait jamais en signer, même si Rome redevenait intégralement et absolument catholique : ce qui serait évidemment absurde, et certainement contraire aux principes et à l'esprit de Mgr Lefebvre.

Donc Mgr Fellay agit dans l'esprit de Mgr Lefebvre, mais en posant parfois des actes matériellement différents de ceux du Fondateur de la Fraternité Saint-Pie X, puisque les circonstances extérieures ont pu changer depuis presque vingt ans que Mgr Lefebvre est mort. Comme le dit Mgr Fellay : « A la relecture des prises de position, sermons, conférences de Mgr Lefebvre, on est frappé par leur actualité. Sa perception des conséquences pratiques découlant des principes adoptés au Concile est extraordinaire. Comme il avait vu juste ! Ceci n'exclut pas cependant que de nouveaux problèmes surgissent, auxquels il nous faudra répondre dans la même ligne si bien tracée » (« Échéance 2000 », *Fideliter* 109, janvier 1996, p. 12).

Le Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X peut donc aujourd'hui, au vu de l'évolution des choses, *ouvrir une possibilité* que Mgr Lefebvre avait laissée fermée parce qu'il la jugeait à l'époque impossible, inutile ou dangereuse. Il peut en sens contraire *fermer une piste* que Mgr Lefebvre estimait en son temps intéressante et prometteuse, parce que le temps écoulé, ainsi que les événements, ont révélé son inconsistance ou son danger ¹¹.

C'est pourquoi, à ces nouvelles objections qui prétendent que Mgr Fellay a l'*obligation* de signer un accord *dans les plus brefs délais*, sera apportée une réponse directe, argumentée, démonstrative, différente en ce sens de l'accumulation de citations qui a caractérisé notre première partie. Quelques citations de Mgr Fellay seront toutefois ajoutées en note, pour manifester le fondement documentaire de l'argumentation.

¹¹ Par exemple : « Cette expression, “[lire le Concile] à la lumière de la Tradition”, bien que nécessaire en soi pour comprendre le Concile, s'est avérée insuffisante. Elle est trop ambiguë, nous ne voulons plus l'utiliser. Certains textes du Concile sont irrécconciliables avec la Tradition » (Mgr Bernard Fellay, *Nice-Matin*, 11 décembre 2006)

Une attitude dilatoire coupable ?

De nombreuses critiques sont faites, en effet, concernant la façon d'agir de Mgr Fellay vis-à-vis de Rome, notamment en ce qui concerne les perspectives d'accord que la Rome actuelle propose de façon récurrente à la Fraternité Saint-Pie X. On accuse le Supérieur général de cette Fraternité d'une attitude dilatoire coupable vis-à-vis de ces ouvertures romaines. Nous allons examiner succinctement les principaux de ces reproches.

En ne se dirigeant pas vers la signature d'un accord aujourd'hui, alors que les conditions désirées par son Fondateur sont réunies, la Fraternité Saint-Pie X est gravement infidèle à l'esprit, à l'exemple et à la mémoire de Mgr Lefebvre.

Il a été cité précédemment un certain nombre de textes qui montrent que Mgr Lefebvre a gardé le contact avec Rome, a constamment recherché les perspectives d'accord et d'apaisement, a toujours désiré que la Fraternité Saint-Pie X retrouve une place normale, conforme au droit canonique, dans l'Église. Même au moment où il émettait les critiques les plus graves contre tel ou tel aspect (nouvelle liturgie, œcuménisme, etc.) de la pratique de la Rome actuelle, il n'a jamais voulu ni rompre avec Rome¹², ni fermer la porte à des retrouvailles, à un accord. On peut légitimement en conclure que Mgr Fellay, en maintenant des contacts avec la Rome actuelle¹³, est loin d'être infidèle à Mgr Lefebvre, et même bien au contraire¹⁴.

À l'inverse, toutefois, il est vrai de souligner que, même au moment où il poursuivait des contacts avec la Rome actuelle, voire élaborait un projet d'accord (comme en 1987-1988), Mgr Lefebvre n'a jamais cessé d'émettre les critiques publiques les plus graves contre certains aspects de la pratique de la Rome actuelle¹⁵. Mgr Lefebvre lui-même en déduisait à haute voix qu'un éventuel accord serait complexe, précaire, difficile, périlleux, etc.

De facto, Mgr Lefebvre n'a jamais signé un accord final, même ayant signé un Protocole préparatoire (le 5 mai 1988). Pourtant, beaucoup ont dit que cet accord prévu en 1988 représentait tout ce que Mgr Lefebvre demandait, qu'il offrait toutes les garanties nécessaires. Or, cela n'a pas été l'avis de Mgr Lefebvre, qui a estimé au contraire que l'accord prévu, dans son contexte, ne comportait pas les assurances indispensables pour l'avenir, comme le manifestait par exemple le refus du cardinal Ratzinger de préciser une date pour la consécration épiscopale envisagée.

Par ailleurs, Mgr Lefebvre n'a jamais dressé une liste des conditions nécessaires et suffisantes pour un accord. Il a évalué les circonstances, jaugé les hommes, sondé les intentions exprimées, ce qui l'a poussé dans un premier temps à un réel travail pour aboutir à un accord, dans un deuxième temps à un retrait provisoire, estimant que « le moment d'une collaboration franche et efficace [avec la Rome actuelle] n'était pas encore arrivé » (lettre au pape Jean-Paul II du 2 juin 1988).

¹² Sa déclaration de 1975, « Si un évêque rompt avec Rome, ce ne sera pas moi », est constamment restée sa boussole.

¹³ « Et si le pape vous appelait ? S'il m'appelle, je vais. Tout de suite. Ou plutôt, je cours. C'est certain. Par obéissance. Par obéissance filiale à l'égard du chef de l'Église » (Mgr Bernard Fellay, *Trente Jours*, septembre 2000, p. 8).

¹⁴ « Nous continuons tout simplement, sereinement ce chemin si bien indiqué par notre fondateur, Mgr Lefebvre, et c'est tout. Nous savons que l'Église a les promesses de l'indéfectibilité, les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais sur elle. Elle dépassera un jour cette crise. À nous de mettre toute notre énergie, à notre place évidemment, pour travailler à ce dépassement de la crise, et donc forcément nous aurons des relations avec Rome. C'est une erreur de prétendre qu'il ne faut pas discuter avec eux. On attend d'eux qu'un jour ils soient catholiques, et on voudrait ne pas discuter avec eux ? Saint Paul, parlant des païens, disait : "Comment se convertiront-ils s'ils n'entendent pas la foi, si personne ne leur rappelle les principes ?" Est-ce qu'on veut inventer, ou est-ce qu'on veut réclamer un miracle continu de Notre-Seigneur ? Cela peut arriver, mais le chemin habituel du bon Dieu c'est d'utiliser les causes secondes pour toucher les âmes. Encore une fois, sans vouloir nous donner de rôle spectaculaire ou extraordinaire, nous sommes dans les circonstances de l'histoire où le bon Dieu nous a placés, où il nous faut accomplir notre devoir d'état de prêtre, d'évêque, chacun à sa place, en essayant d'obtenir le maximum de bien de ces autorités qui sont encore enténébrées » (Mgr Bernard Fellay, sermon au séminaire de Flavigny, 2 février 2006).

¹⁵ « Je me demande souvent comment Mgr Lefebvre se comporterait aujourd'hui. Il suivait deux voies : dialoguer avec Rome et en même temps en condamner les erreurs. Et nous sommes en train de faire la même chose. Ce sont toujours les questions doctrinales qui ont créé le problème. Et ces questions n'ont pas encore été résolues » (Mgr Bernard Fellay, *Trente Jours*, septembre 2000, p. 8).

Personne, donc, ne peut affirmer sérieusement que Mgr Fellay a aujourd'hui l'*obligation* de signer dans un bref délai un accord avec Rome, en prétextant que « Mgr Lefebvre, dans les circonstances actuelles, l'aurait sûrement fait ». En maintenant les contacts avec Rome ¹⁶, en évaluant les hommes et les circonstances, en cherchant à faire progresser la situation, Mgr Fellay reste au contraire fidèle à l'esprit et à la pratique de Mgr Lefebvre ¹⁷.

En n'obéissant jamais au pape et aux évêques, en critiquant systématiquement ce qui vient du Siège de Pierre, la Fraternité Saint-Pie X laisse la porte ouverte en son sein à l'opinion sédévacantiste, et risque de connaître un progressif durcissement : les prêtres les plus attachés à Rome la quittant peu à peu, tandis que ceux qui restent seront chaque jour plus hostiles et plus méfiants.

Il existe tout d'abord, contre une telle objection, un fait massif et aisément constatable. Dans sa doctrine comme dans sa pratique, la Fraternité Saint-Pie X a constamment et depuis l'origine refusé l'opinion sédévacantiste. Et s'il y a des prêtres qui la quittent, une partie de ceux-ci le font pour rejoindre le courant sédévacantiste, et justement parce que la Fraternité Saint-Pie X refuse cette opinion. On pourrait donc dire à l'inverse que la Fraternité Saint-Pie X risque de connaître un « ramollissement », les prêtres les plus hostiles à la Rome actuelle la quittant, tandis que demeurent ceux qui lui sont le plus favorables. Mais, dans la réalité, les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X ne sont ni plus ni moins proches de l'opinion sédévacantiste qu'avant : ils sont fondamentalement attachés aux positions doctrinales exprimées par Mgr Lefebvre comme par le Supérieur général actuel ¹⁸.

Par ailleurs, si un risque de durcissement existe (éventuellement), il appartient au Supérieur général d'y veiller, de guider la Fraternité Saint-Pie X avec fermeté mais sans raideur, avec orthodoxie mais sans sectarisme, avec prudence mais sans enfermement ¹⁹. Il lui convient de savoir discerner, et montrer, dans ce qui vient de la Rome actuelle, ce qui est bon, ce qui constitue un progrès. Et c'est ce qu'a fait clairement, par exemple, Mgr Fellay après la parution du Motu Proprio *Summorum Pontificum*, soulignant, malgré ses défauts et ses limites, les progrès notables enregistrés dans la question de la liturgie traditionnelle grâce à ce document pontifical majeur ²⁰.

La Fraternité Saint-Pie X, par la voix et l'action de son Supérieur général, reste toujours et plus que jamais ouverte à des contacts avec Rome, avec le pape, et souhaite de tout son cœur une amélioration

¹⁶ « Humainement, je pourrais [être pessimiste sur les chances d'un accord]. Mais l'Église est surnaturelle, gardée par Dieu. N'en restons pas à nos vues humaines, même si des déclarations épiscopales en France ferment plus de portes qu'elles n'en ouvrent. Quelles que soient les difficultés du chemin, je ne perds pas l'espérance : un jour, Rome et Écône se retrouveront » (Mgr Bernard Fellay, *Le Figaro*, 24 mars 2001).

¹⁷ « Il s'est agi d'une rencontre [le 29 août 2005] qui s'est insérée, j'oserais dire normalement, dans le cadre d'un dialogue entre nous et Rome qui a commencé en 2000 et qui a connu un développement peut-être lent, mais bien orienté vers ce que nous désirons et ce que désire le Saint-Siège : une relation normale de Rome avec sa Tradition et par conséquent de la Fraternité avec Rome, de manière telle que la Fraternité puisse continuer son apostolat sans les ombres qui existent aujourd'hui » (Mgr Bernard Fellay, *Trente Jours*, septembre 2005, p. 34).

¹⁸ « Nous avons souhaité rencontrer le Saint-Père parce que nous sommes catholiques et que, comme tout catholique, nous sommes attachés à Rome. En demandant cette audience [du 29 août 2005] nous voulions montrer que nous sommes catholiques. Tout simplement. Notre reconnaissance du pape ne se limite pas seulement à la mention de son nom au Canon de la messe par tous les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. Il est normal que nous marquions notre déférence en tant que catholiques romains. Catholique veut dire universel, et le Corps mystique de l'Église ne se réduit pas à nos chapelles » (Mgr Bernard Fellay, *DICI* 120, 17 septembre 2005, p. 2).

¹⁹ « Risquez-vous de devenir une petite Église ? J'espère que non. Il est évident que notre position est délicate, du fait que nous sommes rejetés par les autorités officielles de l'Église et que, par conséquent, nous devons bien nous débrouiller par nous-mêmes. Conscients du danger, nous prenons les mesures pour nous en protéger. Nous ne sommes ni rigides ni arriérés, mais refusons que les adaptations présentes, voire nécessaires, touchent aux principes d'hier » (Mgr Bernard Fellay, *Le Figaro*, 3 juin 1998).

²⁰ « La messe traditionnelle n'a jamais été abrogée. Quelle joie, chers fidèles, a rempli nos cœurs à l'annonce du Motu Proprio de Benoît XVI, le 7 juillet ! Nous y voyons une réponse du Ciel à notre croisade de rosaires. Non pas simplement par le fait de la publication du Motu Proprio, mais surtout en raison de l'étendue de l'ouverture vers la liturgie traditionnelle que nous y trouvons » (Mgr Bernard Fellay, Lettre aux amis et bienfaiteurs 71, *DICI* 165, 17 novembre 2007, p. 10).

« Nous avons demandé l'année passée une croisade du rosaire pour obtenir du bon Dieu qu'il donne suffisamment de forces au pape et qu'il libère enfin la messe traditionnelle. Le résultat est stupéfiant. Jamais, jamais nous ne nous attendions à ce que, dans les circonstances où nous nous trouvons, le pape donne autant que ce qu'il a donné. (...) Ce que nous avons eu, c'est une semence, un gland. Il faut que ce gland pousse, et l'on aura un chêne. La forêt viendra après. Mais il est certain que si ce gland n'avait pas été planté, il n'y aurait pas de chêne par la suite, ni de forêt. C'est un premier pas, mais un pas décisif dans la bonne direction » (Mgr Bernard Fellay, *Nouvelles de Chrétienté* 108, novembre 2007, p. 8-9).

de l'état de l'Église, pour que celle-ci retrouve sa splendeur missionnaire. Et il s'agit bien de l'Église réelle et du pape réel ²¹. Depuis plus de trente-cinq ans que la Fraternité Saint-Pie X existe, c'est à Paul VI, à Jean-Paul II, à Benoît XVI qu'elle a eu affaire, non pas à Pie X ou à Pie XII. A Paris, par exemple, ce sont successivement le cardinal Marty, le cardinal Lustiger et Mgr Vingt-Trois qui ont été les évêques du lieu, et non pas des évêques fantomatiques, imaginaires, que la Fraternité Saint-Pie X aurait mis à leur place. La Fraternité Saint-Pie X a tous les jours, selon les circonstances, des contacts avec des fidèles, des prêtres, des évêques, la Curie romaine et même, lorsque l'occasion s'en présente, avec le pape lui-même ²². La Fraternité Saint-Pie X appartient bien à l'Église d'aujourd'hui, elle reconnaît bien le pape et les évêques d'aujourd'hui.

Le danger seulement hypothétique, potentiel, conjectural, d'un « durcissement », d'un « sédévacantisme larvé », ne suffit certainement pas à créer une *obligation* de signer *immédiatement et sans délai* un accord avec Rome, dans la mesure où, comme Mgr Lefebvre le faisait, Mgr Fellay, désireux d'une amélioration de la situation, maintient plus que jamais avec Rome des contacts attentifs et sérieux.

En vivant en pleine autarcie, avec vos évêques, vos prêtres, vos chapelles, vos pèlerinages, vos revues, et même vos propres tribunaux ecclésiastiques qui se permettent de « dissoudre » des mariages, vous êtes tout simplement en train de constituer une petite Église. Seul un accord très rapide, vous réintégrant dans la structure canonique de l'Église catholique, vous permettrait d'éviter ce danger grave.

Cet objection peut être prise de deux façons : d'une part en soi ; d'autre part en rapport avec un projet d'accord. Démontrer qu'en soi la Fraternité Saint-Pie X ne constitue pas une petite Église prendrait ici trop de temps, et s'éloignerait de la ligne précise de notre réflexion ²³. Reste à répondre à la deuxième interprétation : dans la période immédiatement actuelle (disons : sous Benoît XVI), ne pas signer d'accords conduirait la Fraternité Saint-Pie X à se positionner comme une petite Église.

Mais si, par hasard, il existe pour la Fraternité Saint-Pie X un danger de devenir une « petite Église », ce danger est lent, progressif. Il ne crée donc pas une urgence *soudaine*, et ne peut démontrer de façon pertinente que Mgr Fellay soit de ce seul fait dans l'*obligation* de signer à *très brève échéance* un accord avec Rome.

En réalité, le fond de cette objection est triple. Pour certains, c'est le refus, par principe, de toute « dissidence » par rapport à la Rome actuelle : cela signe simplement une divergence de fond sur l'analyse de la crise de l'Église.

Pour d'autres, il existe un danger progressif de durcissement : cette hypothèse a été prise en compte dans l'objection précédant celle-ci.

Enfin, pour quelques-uns, par l'élection de Josef Ratzinger comme pape sous le nom de Benoît XVI, la situation a changé du tout au tout : cette affirmation va maintenant faire l'objet d'une réponse spécifique.

Depuis le 19 avril 2005, la situation dans l'Église a substantiellement changé par l'élection comme Souverain Pontife de Josef Ratzinger sous le nom de Benoît XVI. Mgr Fellay ne peut

²¹ « Cette Rome catholique n'est pas une abstraction, faisons très attention ! Cela n'est pas une abstraction, c'est une réalité. Lorsque Monseigneur Lefebvre dit : "Nous adhérons à la Rome catholique", cela veut dire à la Rome catholique *aujourd'hui*. Cela n'est pas l'adhésion simplement à la Rome de Michel-Ange ou la Rome de saint Pierre » (Mgr Bernard Fellay, *Nouvelles de Chrétienté* 97, janvier 2006, p. 5).

²² « Le siège de Pierre est-il ou non vacant ? Il est parfaitement occupé. Le Saint-Père, vicaire du Christ, a été légitimement élu, il est doué de tous les pouvoirs du souverain pontife. (...) Certains chez vous n'affirment-ils pas que le siège de Pierre est vacant ? Ils ne sont pas chez nous, ou alors en marge. Nous n'acceptons pas leur affirmation. Ils prétendent résoudre un problème, mais ils en créent un plus grave. (...) Voilà une position facile qui, en réalité, dissout la visibilité de l'Église. Nous ne pouvons l'accepter » (Mgr Bernard Fellay, *Le Figaro*, 3 juin 1998).

²³ Citons simplement sur ce point une réponse de Mgr Fellay : « Il y a des contacts avec des prêtres et des évêques orthodoxes. Il arrive parfois qu'ils s'adressent à nous avec sympathie, parce qu'ils nous considèrent comme des schismatiques anti-romains, ce qui ne nous plaît pas du tout. Nous ne sommes pas schismatiques et nous tenons énormément aux liens avec Rome. Il est aussi arrivé que des évêques orthodoxes aient demandé à adhérer à l'Église catholique à travers une adhésion à notre Fraternité. Je leur ai toujours répondu qu'ils doivent s'adresser à l'évêque de Rome, au pape. Nous ne sommes pas, et nous ne voulons pas être une Église parallèle, et je ne suis pas un anti-pape » (Mgr Bernard Fellay, *Trente Jours*, septembre 2005, p. 36).

plus parler et agir comme si nous étions encore sous Paul VI, voire sous Jean-Paul II. Benoît XVI a marqué, par ses interventions comme cardinal, par ses discours spectaculaires depuis son élection et par ses actions (notamment le Motu Proprio du 7 juillet 2007), sa volonté de rompre avec les errances de l'après-Concile et de restaurer l'Église et la foi dans leur authenticité et leur continuité historique. La Fraternité Saint-Pie X doit répondre à ce changement positif majeur en acceptant les accords que, très généreusement, le pape actuel lui propose.

La Fraternité Saint-Pie X a souligné en son communiqué officiel, lors de l'élection de Benoît XVI, qu'elle voyait en cette élection inespérée « une lueur d'espérance pour sortir de la profonde crise qui secoue l'Église ». Il est donc clair que, pour Mgr Fellay, la présence à la tête de l'Église de Josef Ratzinger est loin d'être anodine. Cette situation nouvelle suffit-elle, non pas pour faire réfléchir Mgr Fellay à l'éventualité d'un accord, mais pour l'obliger positivement à signer un accord dans les plus brefs délais ? Il ne le semble pas.

De façon sommaire, on résume souvent la critique traditionaliste à deux points : le concile Vatican II et la réforme liturgique. Pour ne pas s'éloigner de la vérité, il serait plus juste de la résumer à quatre points. Concernant Vatican II, il faut parler d'une part de « l'esprit du Concile », ce concept fantomatique qui a été le prétexte commode de maintes et maintes folies des quarante dernières années. Il faut parler, d'autre part, de la lettre même du Concile, de ce qu'il dit effectivement, et notamment sur les points de la collégialité, de l'œcuménisme et de la liberté religieuse. Concernant la réforme liturgique, il faut parler d'une part de la liberté de célébrer la liturgie traditionnelle, d'autre part des problèmes doctrinaux que pose le texte même de la nouvelle liturgie en sa version latine originale.

Or si, sur deux de ces points, le pape Benoît XVI est intervenu de façon positive et encourageante, il n'en est pas de même sur les deux autres.

Benoît XVI, en effet, notamment par son discours du 22 décembre 2005, s'est élevé contre un prétendu « esprit du Concile » qui se dresserait à côté, voire contre la lettre du Concile : mais c'était pour mieux s'attacher à cette lettre, selon « l'herméneutique de continuité ». De la même façon, par le Motu Proprio *Summorum Pontificum*, Benoît XVI a voulu réellement assurer la liberté de célébration du Missel traditionnel, dont il a rappelé à deux reprises qu'il n'avait « jamais été juridiquement abrogé » et que « par conséquent, en principe, il est toujours resté autorisé ». Mais en même temps, le Souverain Pontife a réaffirmé que le nouveau Missel est « l'expression ordinaire de la *lex orandi* de l'Église catholique de rite latin » et qu'on ne pouvait, à ses yeux, « par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres », car une telle attitude ne serait pas « cohérente avec la reconnaissance de la valeur et de la sainteté » de la nouvelle liturgie.

Donc, sur la question de l'esprit du Concile et sur celle de la liberté de la messe traditionnelle, on peut dire, en quelque sorte, que la démarche de Benoît XVI tend à rejoindre les critiques traditionalistes. En revanche, sur la lettre du Concile comme sur les problèmes doctrinaux que pose la réforme liturgique, le fossé est encore profond. Le verre est donc, selon qu'on le considère, à moitié plein ou à moitié vide. Or, entre deux parties, un état de choses susceptible d'appréciations divergentes voire contradictoires ne peut évidemment, par lui-même, rendre *obligatoire* un accord à *bref échéance*.

Il est évident qu'humainement, au moins, Benoît XVI est l'homme rêvé pour un accord. Rien ne dit que son successeur aura le même profil, la même disponibilité, la même patience, la même ouverture. C'est même le contraire qui risque d'être vrai : le successeur va avoir la tentation (et peut-être le désir) de tourner la page, de clore le dossier, de passer l'éponge et d'oublier carrément même l'existence de la Fraternité Saint-Pie X. On l'a bien vu à la fin de 2007 en France. Après les six années de présidence du cardinal Ricard, qui a été plutôt diplomate avec les « traditionalistes » de toutes obédiences, la Conférence des évêques de France a voté pour un triumvirat (Mgr Vingt-Trois, Mgr Ulrich et Mgr Simon) nettement hostile aux « traditionalistes » et décidé à leur mener la vie dure.

Il est clair que ce triumvirat a été élu à la présidence de la Conférence épiscopale notamment en raison de son hostilité militante au « traditionalisme ». Mais le temps nous montrera ce que le triumvirat pourra essayer de faire, et plus encore ce qu'il fera effectivement. Le « traditionalisme » est en France une réalité qu'on ne peut mettre de côté lorsqu'on a une responsabilité à la tête de l'épiscopat français, même si on y est personnellement hostile. Il n'est donc pas certain que la comparaison soit absolument pertinente.

L'objection affirme que le futur risque d'être beaucoup moins favorable que le présent. C'est possible. Comme le contraire est également possible. Le successeur de Benoît XVI, formé dans son esprit, sera peut-être au contraire encore plus favorable que lui. C'est du moins à espérer.

L'expérience passée montre que parier sur l'avenir, parier sur l'évolution positive au cours du temps, n'est pas un si mauvais choix que cela. Durant les trente ans écoulés, combien d'augures ont poussé la Fraternité Saint-Pie X à signer rapidement un accord, « car sinon demain Rome se désintéressera de vous et vous serez Gros-Jean comme devant ». Or ces prophètes avaient tort, l'histoire l'a montré.

Si la Fraternité Saint-Pie X avait signé des accords dans le passé, elle aurait considérablement moins obtenu que ce qu'elle peut raisonnablement espérer aujourd'hui, ce qui aurait été une perte pour elle, ainsi que pour ceux qui, grâce à son obstination, ont bénéficié d'importantes avancées, notamment lorsqu'ils ont eux-mêmes signé un accord. Si la Fraternité Saint-Pie X avait cédé en 1974, la question de la messe traditionnelle aurait été passée par pertes et profits. Si Mgr Lefebvre n'avait pas sacré des évêques en 1988, les Instituts Ecclesia Dei n'existeraient pas. Sans les conversations entre Rome et la Fraternité Saint-Pie X en 2000-2001, l'Administration apostolique de Campos serait encore dans les limbes. Sans les récents contacts de la Fraternité Saint-Pie X avec Benoît XVI, le cardinal Castrillón Hoyos n'aurait pas accordé ce qu'il a concédé à l'Institut du Bon Pasteur. Etc.

En ce sens, ce que certains appellent l'obstination de la Fraternité Saint-Pie X semble assez payant sur le long terme. Quitte à spéculer sur l'avenir, pourquoi ne pas admettre qu'il soit possible que la Fraternité Saint-Pie X obtienne beaucoup mieux en persévérant dans sa ligne de fermeté ? Il suffit de voir ce qui a été admis grâce à trente ans de luttes : l'existence d'une crise majeure dans l'Église ; une certaine responsabilité de Vatican II dans cette crise, au moins en raison d'une mauvaise interprétation largement répandue ; l'importance de la messe traditionnelle, son « droit de citoyenneté » et la reconnaissance de sa liberté ; le rôle crucial de la Fraternité Saint-Pie X et sa place dans l'Église. Ne peut-on raisonnablement parier qu'en continuant à faire le siège des autorités romaines, celles-ci finiront pas ouvrir les yeux et par donner ce coup de barre salvateur vers la tradition dont l'Église a tant besoin ?

Cela ne veut pas dire que la personnalité de Benoît XVI soit sans importance : elle constitue au contraire un élément d'appréciation que Mgr Fellay considère avec grand soin dans son analyse de la situation et dans l'élaboration de sa stratégie. Mais cela signifie que cette personnalité de Benoît XVI ne constitue pas un élément déterminant à lui seul pour *contraindre* le Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X à signer *immédiatement* un accord.

Le problème, c'est que vos demandes, vos exigences, vos revendications sont inacceptables en l'état, et vous le savez très bien. Rome ne peut pas se renier, ne peut pas annuler quarante ans d'enseignement, biffer d'un trait de plume un concile œcuménique reçu par toute l'Église, interdire une liturgie utilisée par l'écrasante majorité des prêtres et des fidèles. Benoît XVI ne peut pas, demain, apparaître à sa loggia, face à la place Saint-Pierre, et annoncer tout à trac : « Mes frères, à la demande de la Fraternité Saint-Pie X, nous revenons aux us et coutumes qui existaient en 1958, à la mort de Pie XII. Tout ce qui s'est passé depuis ce moment n'existe plus. » C'est totalement absurde ! Donc, ce que vous pouvez réellement obtenir, et ce que Mgr Lefebvre demandait, c'est l'usage de la liturgie traditionnelle, c'est la possibilité de prêcher la doctrine catholique traditionnelle, c'est même la liberté d'émettre une « critique sérieuse et constructive » à l'encontre de certaines erreurs qui ont fleuri à la suite du Concile, ceci dans un cadre canonique qui garantisse votre charisme propre. Or, précisément, c'est ce que Rome vous propose aujourd'hui et que vous pouvez obtenir facilement et sans risque de vous renier.

Une telle présentation des choses ne correspond absolument pas à la démarche de la Fraternité Saint-Pie X. Dans un intéressant entretien accordé au quotidien *Présent* du 24 novembre 2007, Mgr Fellay a éclairé les relations entre Rome et la Fraternité Saint-Pie X. Ses réponses au journaliste Olivier Figueras n'ont rien de binaire ni de simpliste.

« Figueras : N'y a-t-il pas un paradoxe à affirmer, avec le ton d'une connivence affectueuse pour le pape, que ce Motu Proprio constitue un indéniable pas en avant, et que vous attendez beaucoup dans la suite, et de dire, dans le même temps, que ce sera long – sans doute sur plusieurs générations ? Mgr Fellay : Non ! parce que dans toute médaille, il y a deux faces. D'une part, la possibilité de remèdes pratiques immédiats ; de l'autre, la paix de l'Église par la résolution de la crise qui est doctrinale. La situation présente est très contrastée. Pour que ce soit complet, il faut envisager les deux faces. »

« Figueras : Mais vous avez affirmé, devant certains journalistes, attendre “beaucoup plus” du mouvement donné par le pape depuis le Motu Proprio. Mgr Fellay : Lorsque je dis cela, j'envisage la possibilité, relativement prochaine, de trouver des remèdes pratiques. Mais quand je dis aux fidèles qu'il y faudra sans doute plusieurs générations, je veux parler de la paix retrouvée dans l'Église par la solution de la crise doctrinale. Si on veut combiner les deux points, les deux faces de la médaille, cela signifie que les remèdes pratiques arriveront bien avant la fin de la crise. Mais, même pour ce premier point, il faudra que les conditions nécessaires soient réunies. Il y a, bien sûr, la messe, telle que nous venons de la retrouver dans le Motu Proprio. Le retrait du décret d'excommunication, qui ne semble guère poser de problème. Mais, tout d'abord, que l'on arrête de nous faire avaler du poison, en ce qui concerne la foi, le dogme. C'est toujours la première, la principale condition. »

Dans son entretien donné à *DICI* du 17 septembre 2005, juste après sa rencontre avec le pape Benoît XVI, Mgr Fellay remarquait déjà : « Bien sûr, nous irons pas à pas. Il faut apporter sur le Concile un éclairage différent de celui qui est donné par Rome. Tout en dénonçant les erreurs, il est indispensable de montrer leur suite logique, leur incidence sur la situation désastreuse de l'Église aujourd'hui, sans toutefois provoquer une exaspération qui entraînerait une rupture de la discussion. Cela nous oblige donc à procéder par étapes. »

Dans une lettre remise au cardinal Castrillon Hoyos le 22 janvier 2003 (*Cor Unum* 74, février 2003, p. 4), Mgr Fellay écrivait : « Le Supérieur général de la Fraternité propose donc, avec toute la considération due, que les deux préalables (...) soient accordés et que le Saint-Siège observe pendant un temps plus ou moins long les fruits qui en résulteraient. Les discussions théologiques proposées par le cardinal Ratzinger trouveraient utilement leur place durant cette période. Mgr Fellay suggère donc une sorte de déclaration unilatérale du Saint-Siège. La Fraternité s'engagerait en ce cas à intensifier ses entretiens avec la hiérarchie pour trouver ultérieurement une solution canonique adéquate pour la Fraternité et les œuvres liées à elle. »

Jamais, en vérité, la Fraternité Saint-Pie X n'a exigé de Rome un document solennel de repentance sur le dernier demi-siècle. Mgr Fellay a même déclaré explicitement le contraire au mensuel *Trente Jours*, en septembre 2000 : « Dans les actions concrètes, sur la façon de résoudre les problèmes, le savoir et l'habileté de Rome sont très grands. Le Vatican est donc capable de trouver la formule qui convient. Vous avez raison : il faut être réaliste. Nous ne nous attendons pas à ce que le Vatican fasse un grand *mea culpa* et dise quelque chose du genre : “Nous avons promulgué une fausse messe”. Nous ne voulons pas que l'autorité de l'Église soit encore affaiblie. Elle ne l'a que trop été déjà : maintenant, cela suffit. Mais Rome pourrait donner dans les faits le signal d'un clair changement de direction. »

Jamais non plus la Fraternité Saint-Pie X n'a envisagé de revenir purement et simplement à 1958. Mgr Fellay, interrogé déjà par Olivier Figueras, a même déclaré explicitement le contraire au quotidien *Présent* le 5 novembre 2005. « Figueras : On ne peut pas faire comme si le Concile n'avait pas existé. On ne peut pas se retrouver en 1958... Mgr Fellay : Non. On se retrouvera en 2006, 2007, 2008... On se retrouvera aujourd'hui. L'Église doit se relever de l'état pitoyable dans lequel elle se retrouve, à l'époque qui est la nôtre. Figueras : Et les bonnes choses, les développements heureux qui ont pu être faits dans ce cadre général que vous n'acceptez pas... Mgr Fellay : Eh bien ! les développements heureux seront conservés. L'Église est suffisamment sage, elle est guidée par l'Esprit-Saint, elle saura garder les bonnes choses. »

Il y a en réalité un troisième terme (et même de nombreux termes intermédiaires) entre une grande déclaration romaine d'annulation de tout le dernier demi-siècle, et la signature par la Fraternité Saint-Pie X d'un accord la concernant exclusivement et restrictivement. La Fraternité Saint-Pie X travaille activement pour ce troisième terme, afin d'aboutir à un accord canonique qui soit susceptible de perdurer précisément parce que Rome aura auparavant donné un suffisant coup de barre vers la tradition (sans pourtant, Mgr Fellay vient de la rappeler, que « la fin de la crise » soit déjà arrivée). C'est pourquoi, le fait de signer *immédiatement* un accord n'est pas une *obligation* pour Mgr Fellay.

Étant donné la réelle bonne volonté montrée par Rome, qui acceptera sans aucun doute toutes les demandes raisonnables et fondées de la Fraternité Saint-Pie X (et cela peut aller très loin) ; étant donné les déclarations désormais de plus en plus claires de Mgr Fellay qu'il y a une « possibilité, relativement prochaine, de trouver des remèdes pratiques », en raison notamment du tournant majeur que constitue le Motu Proprio *Summorum Pontificum* porté par la volonté expresse et personnelle de Benoît XVI ; il devient clair qu'il n'y a plus d'obstacles réels à un accord, qu'il s'agit donc de la part de la Fraternité Saint-Pie X de simples hésitations, d'un recul devant l'obstacle, d'un vertige en face de l'inconnu.

Contrairement à ce qui vient d'être dit, il y a évidemment encore des obstacles à un accord, puisque précisément Mgr Fellay, qui estime publiquement que la situation s'améliore, n'a même pas entamé les négociations canoniques.

Et c'est bien normal, si l'on reprend le cadre qu'il a fixé pour les rapports avec la Rome actuelle. Celui-ci se compose de trois étapes. La première étape comprend les deux préalables : d'abord la liberté de la messe traditionnelle, dont on peut dire qu'elle a été accordée en substance par le Motu Proprio du 7 juillet 2007 ; ensuite le retrait du décret d'excommunication des évêques auxiliaires de la Fraternité Saint-Pie X qui, pour le moment, n'a pas été accordé, bien que Mgr Fellay ait demandé ce retrait à Rome, à plusieurs reprises et explicitement.

Après ces deux préalables, viennent les fameuses « discussions doctrinales ». Et c'est seulement après ces « discussions doctrinales » que viennent les discussions canoniques pour un accord.

Dans ce processus, il a été reconnu publiquement par Mgr Fellay, à plusieurs reprises, qu'effectivement Rome semblait prête, sur le plan canonique, à de larges concessions²⁴. La Curie romaine est déterminée à accorder à la Fraternité Saint-Pie X un statut canonique stable, efficace et protecteur, où elle pourra se développer sans crainte selon son charisme propre. Les canonistes romains possèdent certainement les ressources intellectuelles pour adapter un instrument juridique existant, voire pour créer de toutes pièces un statut spécifique à la Fraternité Saint-Pie X.

Donc, la première demande des préalables a été satisfaite, et la dernière étape du processus, c'est-à-dire l'accord canonique lui-même, est déjà virtuellement prête. En revanche, la seconde demande des préalables, à savoir la levée de l'excommunication des évêques auxiliaires de la Fraternité, n'a pas été satisfaite. Quant aux « discussions doctrinales », elles n'ont même pas commencé. Dans les faits, donc, la première des trois étapes du processus a été parcourue pour moitié. Pour la Fraternité Saint-Pie X ne pas conclure immédiatement un accord, loin d'être une tergiversation, représente tout simplement une fidélité au processus entamé²⁵.

²⁴ « Le Vatican s'est approché de nous à la fin de l'année passée en la personne du cardinal Castrillon Hoyos et nous a fait une proposition d'accord. (...) Rome ferait un décret par lequel serait érigé une sorte de quasi-diocèse personnel qui regrouperait autour de la Fraternité Saint-Pie X, qui en serait le noyau, toutes les sociétés amies (et même, si nous en étions d'accord, les communautés actuellement sous Ecclesia Dei). Nous serions indépendants des évêques locaux pour nos activités apostoliques et les fidèles seraient sous une juridiction mixte. C'est-à-dire qu'ils n'auraient besoin de poser aucun acte particulier pour pouvoir bénéficier de l'apostolat de nos prêtres et recevoir d'eux tous les sacrements. Ce serait une sorte de ratification en droit de ce que nous sommes et faisons de fait. Nous, et en particulier les évêques, n'aurions rien de spécial à signer, aucune déclaration particulière, mais simplement la profession de foi que toute personne doit prononcer en recevant une charge ecclésiastique avec le serment de fidélité. Il s'agit bien sûr de la profession de foi et du serment de fidélité du cardinal Ratzinger, ce qui n'est pas sans poser une difficulté » (*Cor Unum* 68, février 2001, pp. 1-2).

²⁵ « Je pense qu'à côté de la méfiance, normale vu les circonstances, il faut aussi être suffisamment réaliste pour réussir à apprécier les choses au plus juste, précisément dans leur vérité objective. Nous sommes sûrs (c'est la foi qui nous le dit) qu'une crise de l'Église ne peut pas durer indéfiniment. Y a-t-il aujourd'hui déjà un début de réveil, un signe avant-coureur ? C'est difficile à dire. Car il faut faire attention à ne pas prendre ses désirs pour la réalité.

C'est au contraire le fait de signer immédiatement, dans la hâte et sans réflexion, qui créerait une situation très dangereuse, avec le risque évident, dans les mois ou les années qui suivraient, d'une nouvelle cassure désormais irréparable. Pour cette raison, Mgr Fellay n'a certainement pas l'*obligation* de signer un accord *dans les plus brefs délais*.

Il existe aujourd'hui des conditions objectives nettement favorables à la signature d'un accord, conditions objectives que Mgr Lefebvre ne connaissait pas lorsque pourtant, en mai 1988, il a signé un Protocole destiné à devenir très rapidement un accord. Ces conditions objectives favorables sont, par exemple, le Motu Proprio *Summorum Pontificum* qui reconnaît (déclaration inespérée) que le Missel traditionnel n'a jamais été interdit, qui en conclut en toutes lettres que pour célébrer au moins en mode privé selon ce Missel, « le prêtre n'a besoin d'aucune autorisation, ni du Siège apostolique ni de son Ordinaire », qui grave dans le marbre la possibilité d'user des rites traditionnels pour le bréviaire, le baptême, le mariage, la pénitence, le sacrement des malades et la confirmation (sans parler des rites traditionnels d'ordination, permis implicitement). On peut mettre également, dans ces conditions objectives favorables, le discours du 22 décembre 2005 sur l'interprétation de Vatican II, la nomination de Mgr Ranjith comme secrétaire à la Congrégation pour le Culte divin, la nomination de Mgr Guido Marini (à la place de Mgr Piero Marini) à la tête des Cérémonies pontificales, la célébration (« dos au peuple ») sur l'autel traditionnel à la Chapelle Sixtine le 13 janvier 2008, etc. Si Mgr Lefebvre a presque contresigné un accord en 1988, alors que de telles conditions objectives étaient encore inimaginables, cela prouve que Mgr Fellay pourrait (et donc devrait) signer aujourd'hui un tel accord.

Mgr Lefebvre a, certes, signé le Protocole d'accord le 5 mai 1988. Mais précisément, il n'a pas contresigné l'accord lui-même, car il a estimé qu'en réalité, « le moment d'une collaboration franche et efficace n'était pas encore arrivé ». Revenant sur sa rupture des négociations, il a expliqué en partie ses motifs de ne pas poursuivre. Mais, parmi ceux-ci, il n'a jamais affirmé que, si Rome accordait la liberté du Missel traditionnel, cela suffirait à débloquer la situation. Encore moins a-t-il envisagé de signer simplement en raison d'un discours sur l'interprétation du Concile ou à cause de la nomination

« Dans la situation présente, plusieurs points sont à considérer. Tout d'abord, si ouverture ou proposition était faite, elle proviendrait d'une pure initiative de Rome, sans que nous l'ayons sollicitée. Il me semble que cette seule circonstance nous oblige à examiner avec attention la situation, pour discerner si ce n'est pas la Providence qui se manifeste ainsi à nous.

« Ensuite, si le souci de notre unité, le désir de notre préservation est essentiel, il ne doit pas nous faire oublier notre obligation de servir l'Église, selon nos moyens et nos possibilités. S'il y a une chance, une seule, que des contacts avec Rome puissent faire revenir un peu plus de Tradition dans l'Église, je pense que nous devons saisir l'occasion.

« Je ne suis pas sûr qu'une ouverture de Rome, aujourd'hui, puisse mener à un accord complet : trop de points graves nous divisent encore, et nous n'avons aucune intention de modifier nos principes et notre ligne de conduite. Mais je pense qu'il est possible de faire avancer les choses sur plusieurs de ces points. Je suis persuadé qu'un mouvement est lancé, un mouvement qui, peu à peu, va finir par obliger Rome, à long terme, à réviser Vatican II, à abandonner les erreurs que peut receler ce concile, pour revenir à quelque chose de plus solide. Maintenant, combien de temps cela prendra-t-il ? Probablement des décennies, sauf intervention extraordinaire du bon Dieu. Mais chaque étape possède son importance, et aujourd'hui semble se dessiner une de ces étapes.

« Je suis donc encore dans l'expectative, j'essaie de voir, d'apprécier les choses comme elles arrivent pour savoir s'il faut partir ou ne pas partir, se lancer ou ne pas se lancer. Tout va dépendre de la manière dont Rome va agir ou réagir » (Mgr Bernard Fellay, *Fideliter* 140, mars 2001, p. 7).

« 1) Le refus de notre part d'aller plus avant vers un accord pratique, sans qu'il faille nécessairement parler de "rupture", repose sur un principe posé au départ : avant de s'engager, nous avons besoin que Rome donne la preuve par les faits qu'elle veut positivement et soutient le mouvement traditionnel dans l'Église. 2) Jusqu'ici, les diverses tentatives de rapprochement se sont toujours heurtées à des obstacles doctrinaux que nous ne pouvons absolument pas ignorer. Le concile Vatican II et la nouvelle messe restent des pierres d'achoppement : Rome nous demande toujours, et ceci est encore valable en 2003, l'acceptation de Vatican II et de la nouvelle messe comme condition d'accord. Nous n'accepterons pas de formules ambiguës sur ces sujets, à cause des conséquences énormes : objections pour le foi et la vie des fidèles catholiques. 3) Cette obstination doctrinale de fond aura pour conséquence nécessaire, tôt ou tard, au niveau pratique, que la Rome moderne voudra nous faire glisser plus ou moins subrepticement dans l'acceptation de sa position doctrinale, quelle que soit la situation juridique qui serait accordée (Administration, prélatrice personnelle). 4) C'est pour changer ce climat doctrinal que nous réclamons le droit à la messe traditionnelle pour tous. Car, il faut le souligner, cette messe est anti-œcuménique, anti-moderne, pleine de grâces, de sacré ; elle nourrit de la vraie foi catholique ceux qui y assistent, elle rayonne la grâce de la fidélité, elle éclaire. 5) Contrairement à ce que certains disent ou pensent, notre effort dans ce sens n'est pas vain et l'idée de cette libération fait des progrès, même au Vatican ; ce n'est pas le moment de lâcher. 6) De l'autre côté, on constate les premières pressions vaticanes sur l'Administration apostolique de Campos (...). 7) Dans le même sens, le Vatican fait pression pour que des groupes traditionnels invitent Mgr Rifan ; on veut probablement en faire le champion de la cause *Ecclesia Dei*. Combien d'illusion alors à vouloir croire que le refus de la proposition romaine serait injustifié de notre part ! » (*Cor Unum* 74, février 2003, pp. 1-3).

d'un préfet aux Cérémonies pontificales plus ou moins traditionnel. Il n'est pas convenable d'instrumentaliser sa personne, ses actions et ses déclarations dans un sens ou dans un autre. Il faut plutôt regarder les faits d'aujourd'hui, tels qu'ils sont, en s'efforçant de rester fidèles à son esprit.

Il est clair que, plus de quinze ans après la mort de Mgr Lefebvre, les choses ont évolué, se sont clarifiées. Des possibilités se sont réalisées. Mgr Lefebvre n'a pas connu certaines avancées, comme le Motu Proprio ou le discours du 22 décembre 2005, qui réalisent certaines espérances qu'il caressait. Il faut reconnaître, et Mgr Fellay a reconnu plusieurs fois publiquement, que ces avancées sont nettement positives, encourageantes, qu'elles ouvrent une voie pour la résolution de la crise.

Toutefois, en examinant ces avancées, absolument incontestables et incontestées par Mgr Fellay, dans leur réalité objective (forcément complexe, et en lien avec la situation complexe de l'Église), il faut admettre que ces mêmes avancées détruisent en même temps certaines espérances que Mgr Lefebvre pouvait avoir, et qui faisaient partie de son évaluation de la situation.

Le Motu Proprio a rappelé que le Missel traditionnel n'a jamais été interdit et ne pouvait pas l'être, que tout prêtre peut librement en user, etc. Mais Mgr Lefebvre, lorsqu'il demandait un tel document, pouvait espérer que celui-ci ne parlerait pas du nouveau rite. C'est par exemple ce qu'il écrivait le 2 mars 1983 au cardinal Ratzinger : « Si le Saint-Siège souhaite la paix et la fin de la division, il serait, à mon sens, préférable de ne faire aucune allusion au *Novus Ordo missæ*, et ainsi d'éviter de faire des procès d'intention » (« Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Ratzinger » du 2 mars 1983, *Fideliter* 35, septembre 1983, pp. 53-54). Or cette espérance, elle, a été déçue : le Motu Proprio parle du nouveau rite, et équilibre les deux rites ou, pour reprendre son vocabulaire, la forme ordinaire et la forme extraordinaire.

Le discours du 22 décembre 2005 a clairement affirmé que le concile Vatican II ne pouvait pas être abordé dans un esprit de rupture avec la Tradition de l'Église, et que le fameux « esprit du Concile », qui veut en faire le début d'une révolution ecclésiale, était nettement à rejeter. Mgr Lefebvre, lorsqu'il souhaitait que « le Concile soit interprété à la lumière de la Tradition », désirait au moins, pour commencer, des déclarations officielles de ce type. Mais il pouvait espérer que de telles déclarations laissent de côté les points vraiment litigieux du Concile. C'est par exemple ce qu'il exprimait le 23 novembre 1980 : « Nous demandons simplement, peut-être, de ne pas trop discuter les problèmes théoriques, de laisser les questions qui nous divisent, comme celle de la liberté religieuse. On n'est pas obligé de résoudre tous ces problèmes maintenant, le temps apportera sa clarté, sa solution » (« Quinze ans après Vatican II, les raisons de la continuité de notre combat », conférence à Angers du 23 novembre 1980, p. 24). Or cette espérance, elle, a été déçue : le discours du 22 décembre 2005 fait, au contraire, une apologie en règle de la liberté religieuse telle qu'elle est enseignée par Vatican II.

Donc, s'il y a sans aucun doute des conditions objectives plus favorables pour un accord qu'au temps de Mgr Lefebvre, il y a en même temps, et pour les mêmes raisons, et dans les mêmes documents, des conditions objectives moins favorables. Mgr Fellay doit considérer ces conditions plus favorables, et il le fait. Il ne peut toutefois oublier ou omettre les conditions parallèles moins favorables. Ce mélange du favorable et du défavorable explique que, même aujourd'hui, Mgr Fellay ne soit pas dans l'*obligation* de signer un accord *dans les plus brefs délais*.

Les sanctions canoniques, même si la Fraternité Saint Pie X en fait fi et les estime nulles et invalides, sont tout de même un obstacle grave pour l'apostolat. Les diocèses, les paroisses, le clergé, les évêques rejettent les membres de la Fraternité Saint-Pie X. Les fidèles s'en détournent ou s'en méfient. La Fraternité Saint-Pie X est marquée du sceau de l'infamie et lourdement handicapée dans son rayonnement missionnaire. Au contraire, en signant un accord, en étant publiquement reconnue par Rome, les portes s'ouvriraient de nouveau. Les fidèles afflueraient dans les églises de la Fraternité Saint-Pie X, ainsi que les vocations dans ses séminaires. Elle pourrait accroître son action, contribuer à éclairer plus d'âmes, à prêcher plus largement la foi, à faire découvrir à plus de catholiques la splendeur de la doctrine et de la liturgie traditionnelles. Or, entre ces deux états, l'un où son apostolat est confiné aux marges, l'autre où il peut rayonner dans toute l'Église, il n'existe que la distance d'une simple signature.

N'est-ce pas manquer de zèle pour le royaume de Dieu et pour le salut des âmes que de refuser encore une telle signature ?

La description de ce qui se passerait si la Fraternité Saint-Pie X signait un accord canonique est exagérée. Il n'est pas sûr que toutes les portes s'ouvriraient d'un coup. L'exemple des accords passés (Ecclesia Dei, etc.) montre qu'un certain nombre de portes restent fermées, même après un accord avec Rome.

Mais il est vrai que, si la Fraternité Saint-Pie X retrouvait enfin son entière légalité canonique, un certain nombre de portes (et de cœurs) s'ouvriraient. La Fraternité Saint-Pie X atteindrait plus de fidèles et plus facilement, des vocations qui se détournent d'elle actuellement rejoindraient ses séminaires, etc. Cela serait bon, voire très bon. Mgr Lefebvre a toujours désiré, il a toujours milité et agi pour protéger cette légalité canonique lorsqu'elle existait, pour la restaurer lorsqu'elle fut illégalement et injustement supprimée. Mgr Fellay se situe nettement sur la même ligne ²⁶.

Si donc, au regard du royaume de Dieu et du salut des âmes, il n'y avait entre la Fraternité Saint-Pie X et la légalité canonique (avec ses indéniables avantages) que l'obstacle d'une simple signature, il serait criminel et irresponsable pour Mgr Fellay de ne pas apposer dans l'heure cette signature.

Mais ce point de vue n'est absolument pas suffisant, lorsqu'il est pris seul, indépendamment des circonstances objectives de la situation ²⁷. Car il était vrai en 1975, il était vrai en 1978, il était vrai en 1988, il était vrai en 1991, il était vrai en 2000, il était vrai en 2005 que la pleine légalité canonique est, en soi, meilleure que l'absence partielle et extérieure de cette légalité. Cela n'a pas empêché, par exemple, Mgr Lefebvre de maintenir la Fraternité Saint-Pie X après sa prétendue suppression en 1975 ; cela ne l'a pas empêché de sacrer quatre évêques pour assurer la survie de la Tradition en 1988, etc. Or il est évident que, par ces actes, il se mettait en dehors d'une stricte légalité canonique et donc se fermait un certain nombre de portes. La diabolisation la plus efficace de la Tradition a consisté à dire successivement : « Vous êtes désobéissants, supens *a divinis*... Vous êtes schismatiques, excommuniés... »

Si la Fraternité Saint-Pie X se trouve en dehors d'une certaine légalité canonique (et en souffre profondément, tant subjectivement, car c'est un déchirement pour un catholique de ne pas être en accord extérieur avec Rome, qu'objectivement, car il s'agit d'un obstacle non négligeable à son rayonnement missionnaire), c'est pour des raisons fondées ²⁸. Et on ne peut pas faire comme si ces raisons n'existaient pas, comme si une simple signature pouvait les effacer par magie. Par exemple, la Fraternité Saint-Pie X sollicite depuis plusieurs années le retrait du décret d'excommunication censé

²⁶ « En ce qui concerne les excommunications, nous n'en souffrons aucunement. Mais cependant le Vatican les agite comme un épouvantail pour effrayer les bonnes gens qui, sans cela, s'approcheraient de nous. Cette censure a été l'une des mesures les plus efficaces de Rome pour nous marginaliser. Il est donc de bonne guerre de demander à cette même Rome qui propose des accords d'ôter cet obstacle. Encore une fois, il ne s'agit pas de nous, ou d'une préoccupation qui nous concernerait directement, mais du bien des fidèles. Il est difficile d'évaluer l'amplitude du bien qui pourrait être obtenu par de telles mesures, mais il me semble que nous pourrions le sous-estimer » (*Cor Unum* 68, février 2001, pp. 6-7).

« Nous demandons le retrait d'un décret d'excommunication auquel nous n'avons jamais accordé de valeur canonique, sans quoi bien évidemment nous n'aurions exercé aucun ministère : ni ordination, ni confirmation... Mais nous sommes bien conscients de la portée pratique de ce décret : la diabolisation efficace de la Tradition, l'empêchement pour les prêtres traditionnels de faire du bien dans les paroisses. Si une famille fait appel à nous pour un sacrement dans le rite traditionnel, l'évêque ou le curé n'a qu'un mot à dire : "Vous n'y pensez pas, ils sont excommuniés !" Voilà comment on neutralise la Tradition concrètement » (Mgr Bernard Fellay, *DICI* 132, 25 mars 2006, p. 2).

« Au sujet de l'excommunication : celle-ci est utilisée abondamment et presque exclusivement comme argument non tant contre les évêques mais contre tout ce qui est traditionnel. Vu que c'est le "lefebvrisme" qui a été excommunié et que le lien entre Mgr Lefebvre et "traditionnel" est devenu un automatisme, il suffit aux modernes de qualifier de "lefebvrisme" quoi que ce soit de conservateur pour qu'immédiatement l'étiquette "excommunié" vienne à l'esprit. Demander qu'on enlève l'étiquette néfaste revient à faire restituer à la Tradition son nom glorieux » (*Cor Unum* 85, octobre 2006, pp. 3-4).

²⁷ « De notre côté, nous insistons sur tout autre chose : devant le problème énorme de la crise de l'Église engendrée par le Concile et les réformes subséquentes, le problème "canonique" de la Fraternité apparaît comme mineur. Et il est pour nous évident, sans négliger l'aspect canonique, que si le problème de fond n'est pas abordé et solutionné dans son principe, nous construirons sur une base flottante, prometteuse de tempêtes tout aussi graves que celles qui sévissent aujourd'hui. De plus, la situation concrète de l'Église officielle est telle aujourd'hui qu'elle rend en elle-même une convivialité impossible. Pour survivre, nous devons garder l'autonomie dans laquelle nous nous trouvons. Ce n'est que le jour où le principe fondamental de la Tradition sera ancré de nouveau que nous pourrions aller de l'avant sur ce terrain pratique » (*Cor Unum* 83, février 2006, pp. 4-5).

²⁸ « Franchement, s'il ne s'agissait que de dissiper la "perplexité" des évêques et de reconnaître la légitimité de la "sensibilité" traditionaliste, je crois que la crise aurait été résolue depuis longtemps. Mais ce qui est en jeu est d'une nature qui dépasse largement et la perplexité et la sensibilité » (Mgr Bernard Fellay, *Nouvelles de Chrétienté* 87, mai 2004, p. 6).

frapper les évêques auxiliaires de la Fraternité Saint-Pie X : pour le moment, cela n'a pas été fait, or c'est un obstacle réel et objectif à un accord.

Mgr Fellay considère donc avec attention les bienfaits insignes et évidents (pour le royaume de Dieu et le salut des âmes) d'un retour à une pleine légalité canonique, mais cette seule considération, indépendamment des conditions objectives de la crise de l'Église, ne peut lui créer une *obligation immédiate* de signer un accord avec Rome.

Dans sa première réaction après la création de l'Institut du Bon Pasteur, l'abbé Paul Aulagnier, qui est un des fondateurs de ce nouvel Institut, mais qui fut en 1970 un des fondateurs de la Fraternité Saint-Pie X, a écrit à propos de la forme juridique du nouvel Institut : « La création d'une Administration apostolique, indispensable pour l'Europe, eût été bien mieux. Car la grande faiblesse de notre fondation se trouve au niveau missionnaire, apostolique. Mgr Fellay assume une responsabilité formidable dans cette faiblesse par son refus opiniâtre... L'histoire lui reprochera cet entêtement. » L'abbé Aulagnier estime donc que la Fraternité Saint-Pie X, avec tout son poids, toutes ses maisons, tous ses prêtres, pourrait signer un accord largement plus favorable que tous les accords signés précédemment, et qui viendrait fortifier et améliorer substantiellement ces accords précédents. La Fraternité Saint-Pie X renforcerait alors très puissamment le combat de la Tradition à l'intérieur même des structures ecclésiastiques, et permettrait à ce combat de vivre, de se développer et finalement de gagner la bataille décisive contre le progressisme et le modernisme. Parallèlement, les défenseurs de la Tradition dans l'Église (Ecclesia Dei, etc.) renforcerait la Fraternité Saint-Pie X. Or une armée unie et solidement organisée a toujours plus de chance de vaincre. En somme, il faut que la Fraternité Saint-Pie X signe au plus tôt un accord, pour que la Tradition vive et gagne dans l'Église.

Une fois encore, il ne faut pas exagérer la portée pratique de ce qui se passerait si la Fraternité Saint-Pie X signait un accord. En rassemblant tous les prêtres attachés actuellement à la messe traditionnelle (Fraternité Saint-Pie X, Ecclesia Dei et autres), on doit arriver à un total d'environ 2 000 prêtres : ce chiffre est à mettre en rapport avec les 400 000 prêtres de l'Église catholique. Le combat de la Tradition n'est pas en soi un combat d'ordre numérique, mais de vérité. Ce qui fait la force de la Tradition, même vis-à-vis de la Rome actuelle, c'est de représenter une *vérité*, de défendre des éléments essentiels de la foi qui sont actuellement oubliés ou mis de côté.

Il est évident, et Mgr Fellay l'a dit publiquement, que la structure canonique à laquelle Rome pense pour la Fraternité Saint-Pie X est plutôt favorable, au moins pour la période de transition. Par exemple, l'idée d'une Administration apostolique mondiale pour la Tradition, qui regrouperait la Fraternité Saint-Pie X ainsi que ceux qui, attachés à la messe traditionnelle, voudraient en faire partie, constituerait un environnement juridique assez protecteur. Considérée d'un point de vue purement canonique, une telle structure est vue d'un bon œil par Mgr Fellay.

Mais la Fraternité Saint-Pie X a dit, redit et répété que le problème n'est pas que canonique, qu'il n'a jamais été que canonique. Il s'inscrit dans le contexte d'une crise grave de l'Église. C'est à cause de cette crise grave que la pleine légalité canonique (que la Fraternité Saint-Pie X possédait de 1970 à 1975) lui a été injustement et illégalement retirée. Ce ne peut être sans une « certaine résolution de cette crise » que la pleine légalité canonique pourra assurer son office de protection et de stabilisation de la Fraternité Saint-Pie X ²⁹.

On ne peut sous-estimer la puissance formidable de l'appareil ecclésiastique, sa capacité à attirer, à imprégner, à orienter, à marquer les âmes. C'est l'une des forces principales de l'Église, nous ne devons pas nous en étonner. Le problème, c'est que cet appareil ecclésiastique roule aujourd'hui pour Vatican II. C'est donc vers Vatican II qu'il attire ceux qui, jusqu'ici, ont signé des accords. Il serait

²⁹ « On parle d'administration apostolique, de prélatrice personnelle, d'ordinariat..., cela semble prématuré. En souhaitant un accord canonique tout de suite et à tout prix, nous nous exposerions à voir immédiatement resurgir tous les problèmes doctrinaux qui nous opposent à Rome, et cet accord serait aussitôt caduc. Cette régularisation de notre statut canonique devra intervenir en dernier lieu, comme pour sceller un accord déjà réalisé au moins pour l'essentiel au niveau des principes, grâce aux faits constatés par Rome » (Mgr Bernard Fellay, *DICI* 132, 25 mars 2006, p. 3).

téméraire pour la Fraternité Saint-Pie X de se croire plus maligne ou plus forte que ces derniers. Le nombre de ses prêtres, ou leur « qualité » supposée, ne sont certainement pas suffisants pour résister durablement à une telle « aspiration ».

Pour Mgr Fellay, et à juste titre, tant que l'appareil ecclésiastique sera fermement attaché à Vatican II, les normes juridiques les plus favorables risquent de n'être qu'un frêle papier à cigarettes pour protéger la Fraternité Saint-Pie X des pressions³⁰. Lorsqu'au contraire un net coup de barre vers la tradition aura été donné par l'autorité suprême, des normes juridiques même un peu bancales seront acceptables, car la vie de l'Église, alors, travaillera chaque jour à les améliorer.

Cependant, comme nous l'avons déjà souligné, ce coup de barre ne consiste pas à demander que le concile Vatican II soit purement et simplement annulé. Il nne consiste pas à exiger de Rome un document solennel de repentance sur le dernier demi-siècle. Il ne consiste pas à revenir matériellement à 1958, à l'état de l'Église lors de la mort de Pie XII. Il peut, de plus, se réaliser de diverses façons, par diverses étapes, et en prenant tous les ménagements légitimement nécessaires.

Par exemple, ce coup de barre vers la tradition pourrait se concrétiser, dans un premier temps, par le fait que le Siège apostolique *autorise statutairement* la Fraternité Saint-Pie X à demeurer fidèle de façon exclusive à la doctrine traditionnelle, telle qu'elle a été exprimée clairement par le Magistère antérieur au concile Vatican II (permission qui lui serait accordée à l'image de ce qui fut autorisé à l'Église ruthène lors de l'accord de Brest-Litovsk en 1595, sous le pontificat de Clément VIII), et *déclare possible et licite* pour la Fraternité Saint-Pie X, dans l'Église, une critique sérieuse et constructive des points résolument nouveaux que contient Vatican II, et qui à ce titre suscitent des interrogations légitimes.

Cette proposition est simple, claire, pragmatique, et permettrait, si elle était acceptée, de garantir de façon efficace et sérieuse la pérennité de la Fraternité Saint-Pie X, sans que pourtant « la fin de la crise » ne soit déjà arrivée. Mgr Fellay, en effet, a reconnu clairement que ces deux points (le retour de la Fraternité Saint-Pie X à la pleine légalité canonique et la résolution définitive de la crise de l'Église) devaient être soigneusement distingués.

Mais en attendant la mise en œuvre d'une telle proposition (ou d'une autre analogue), Mgr Fellay doit considérer, d'une part le grand bien de la signature d'un accord, qui verrait la « Tradition » réunie dans un cadre juridique favorable pour rayonner dans toute l'Église, d'autre part le poids énorme d'une Église qui, institutionnellement, roule pour Vatican II et les réformes conciliaires, et donc qui met en danger cette même Tradition.

Et c'est pourquoi, tout en désirant le grand bienfait d'une réunification de la Tradition dans une structure canonique protectrice, Mgr Fellay n'en déduit pas qu'il lui faut *obligatoirement* signer un accord *dans les plus brefs délais*.

Le problème de fond, c'est l'Église. L'Église a droit à votre soumission et a besoin de votre dynamisme pour retrouver la plénitude de sa tradition. En refusant de signer un accord, vous vous soustrayez (malgré vos dénégations) à votre obligation de reconnaître concrètement, canoniquement, votre soumission à la hiérarchie divinement instituée du pape et des évêques, à qui pourtant la Fraternité Saint-Pie X affirme être soumise, mais sur le papier. Vous privez en même temps, de façon illégitime et injuste, l'Église de votre apostolat, de votre rayonnement, tout simplement de votre vie : membres du corps de l'Église, vous la blessez en vous soustrayant à sa vie. Rentrer dans la pleine légalité canonique n'est pas une option, pour la Fraternité Saint-Pie X : c'est une obligation ecclésiologique majeure, qui touche à son union au Christ et, finalement, au salut éternel de ses membres et de ses fidèles.

Il est évident, pour un catholique, qu'être uni à l'Église, soumis à elle et zélé pour la servir, est une obligation ecclésiologique majeure, qui touche à son union au Christ et, finalement, à son salut

³⁰ « Il est nécessaire de s'assurer, avant tout, de la solidité des piliers qui porteront le pont entre Rome et nous. Ces piliers sont doctrinaux, on ne peut passer sous silence cette réalité, sous peine de voir (à plus ou moins court terme) tous les efforts de rapprochement voués à l'échec. La solution du cardinal [Castrillon Hoyos] est de proposer un accord pratique, en minimisant le plus possible les divergences de fond. Est-ce possible ? Peut-on conjurer la dureté de la crise qui secoue l'Église avec des expressions adoucies ? Je ne le pense pas » (Mgr Bernard Fellay, *Nouvelles de Chrétienté* 87, mai 2004, p. 6).

éternel. La Fraternité Saint-Pie X, étant pleinement catholique, reconnaît pleinement cette évidence et s'efforce chaque jour, malgré les obstacles et les tentations que rencontre tout disciple du Christ en cette vie, de la mettre en pratique.

Ordinairement, cela suppose et entraîne un lien canonique parfait avec l'Ordinaire du lieu et avec le Souverain Pontife. Toutefois, ce lien canonique parfait étant une réalité humaine, reste soumis, comme toute réalité humaine, à certains aléas. Il n'a pas manqué, au cours de l'histoire, de saints qui, pour des raisons diverses, durant un certain temps, ne se sont pas trouvés en lien canonique parfait avec leur Ordinaire, voire avec le Souverain Pontife. On peut citer, par exemple, saint Athanase, condamné par plusieurs conciles ; saint Pierre Célestin, mort dans une prison ecclésiastique ; saint Vincent Ferrier, confesseur du faux pape d'Avignon durant le Grand Schisme (Pedro de Luna, « Benoît XIII ») ; sainte Jeanne d'Arc, condamnée par l'Inquisition ; saint Jean de la Croix, mort dans une prison ecclésiastique ; saint Ignace de Loyola, emprisonné par l'Inquisition espagnole ; saint Alphonse de Liguori, mort dans la disgrâce du pape ; le padre Pio, privé du droit de confesser, etc.

« Thérèse d'Avila, écrit ainsi le successeur de dom Guéranger dans l'*Année liturgique* au 14 octobre, éprouva mieux que les dénûments humains : un jour, Dieu même sembla lui manquer. Comme avant elle Philippe Benizi, comme après elle Joseph Calasanz et Alphonse de Liguori, elle connut l'épreuve de se voir condamnée, rejetée, elle, et ses filles, et ses fils, au nom et par l'autorité du Vicaire de l'Époux. C'était un de ces jours, prédits dès longtemps, où il est donné à la bête de faire la guerre aux saints et de les vaincre. L'espace nous manque pour raconter ces incidents douloureux. »

La Fraternité Saint-Pie X a été privée, injustement et illégalement, de son statut canonique, et ses membres ont été, injustement et illégalement, frappés de sanctions ecclésiastiques. En effet, c'est uniquement en raison de son attachement à la doctrine traditionnelle, à la messe traditionnelle, à la vie chrétienne traditionnelle qu'elle a subi tout cela. Jamais il n'a été allégué contre elle un autre motif que cet attachement à la tradition.

La Fraternité Saint-Pie X souhaite de tout cœur retrouver cette pleine légalité canonique. Mais les causes qui, il y a trente ans, ont poussé la Rome actuelle à lui retirer cette pleine légalité demeurent : les points contestables du concile Vatican II, les réformes postconciliaires qui en sont logiquement déduites, et le nouvel esprit qui est cause et conséquence de ces points contestables.

En conséquence, si la Rome actuelle propose un accord canonique à la Fraternité Saint-Pie X tout en adhérant à la substance de ce que pensait la Rome d'il y a trente ans, cela signifie que la Rome actuelle n'envisage pas cet accord sur les mêmes fondements doctrinaux et pratiques que la Fraternité Saint-Pie X. Un tel accord serait donc, dès le départ, fragile et aléatoire.

Une proposition d'accord fragile et aléatoire, qui ne garantit pas suffisamment le but recherché et souhaité, ne peut être suffisante pour *obliger* le Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X à la signer *dans les plus brefs délais*.

La Fraternité Saint-Pie X manifeste sa crainte que la signature rapide d'un accord soit prématurée, donc dangereuse et aléatoire. La Rome actuelle étant, à son avis, encore infestée par le néomodernisme, la Fraternité Saint-Pie X craint d'être « absorbée », « entraînée », « influencée », « noyautée » par ce mauvais esprit romain. Cependant, une telle vue des choses semble s'appuyer premièrement sur une prudence toute humaine, au détriment de l'esprit de foi. Craindre le danger est en soi une attitude sage et prudente, parce que l'homme est faible et chancelant. Mais il y aurait orgueil à ne vouloir compter que sur soi, et donc à fuir lâchement un danger, alors que la volonté de Dieu requiert à un moment précis que l'on affronte tel danger particulier, pour la plus grande gloire de Dieu. Par véritable humilité, il faut compter, lorsqu'on accomplit la volonté divine, sur l'aide toute-puissante du Seigneur, qui ne manquera jamais. Et donc, la Fraternité Saint-Pie X, qui doit craindre sa propre faiblesse, ne doit pas hésiter à signer un accord avec Rome, selon la volonté de Dieu, car alors tout sera possible avec l'aide de la Providence. Comme le disait sainte Thérèse d'Avila à l'occasion de la fondation de Tolède, fort mouvementée : « Thérèse et trois ducats, ce n'est rien ; mais Dieu, Thérèse et trois ducats, c'est tout. »

Il est clair qu'il ne convient pas de s'appuyer, avec la « prudence de la chair », sur ses seules forces humaines, mais qu'il faut, avec la vraie prudence chrétienne (vertu surnaturelle enrichie par les dons du Saint-Esprit), compter sur le secours de Dieu et de sa Providence, qui ne manquera jamais. La Fraternité Saint-Pie X ne compte pas sur elle-même pour rester fidèle en cette terrible crise, mais prie chaque jour pour obtenir l'aide du Seigneur. Et si elle surseoit, pour le moment, à la signature d'un accord avec Rome, ce n'est pas en raison de la seule peur (humaine) d'être « absorbée » ou « noyauté ». Car, sans l'aide de Dieu, elle pourrait s'effondrer même en prenant toutes les précautions ; et avec le secours d'en haut, elle sera totalement indestructible, même au cœur des plus pressants dangers.

La question réelle est donc le discernement de la volonté de Dieu. A trois reprises, l'objection fait comme si la volonté de Dieu était que la Fraternité Saint-Pie X signe un accord dans les plus brefs délais. Toutes nos réflexions précédentes manifestent qu'il serait osé de prétendre discerner ainsi, avec facilité, la volonté de Dieu en des circonstances aussi complexes. Si la volonté de Dieu était réellement que la Fraternité signe, celle-ci pourrait le faire sans craindre le danger, et devrait le faire sous peine de péché. Mais si le fait de signer un accord dans les plus brefs délais ne correspond pas à la volonté de Dieu, alors la Fraternité ne pourrait le faire sans danger et sans péché.

Comme nous l'avons montré longuement, et sous divers aspects, et avec de nombreuses nuances, Mgr Fellay étudie avec la plus vive attention la situation actuelle, avec toutes ses subtilités humaines ; il prie et médite sur son devoir ; il pose les actes qui lui semblent sages, prudents (d'une prudence surnaturelle), conformes à la volonté de Dieu ; il s'efforce de faire avancer les choses vers un accord fondé, réaliste, durable, et surtout catholique, conforme à la foi.

Or, aucun des arguments précédents n'a réussi à montrer de façon convaincante que la volonté de Dieu se manifestait de façon évidente et claire en faveur d'un accord immédiat, même si beaucoup de ces arguments sont intéressants, ce qui explique qu'ils soient attentivement et régulièrement scrutés par le Supérieur général et ses conseillers pour prendre au jour le jour les décisions les mieux adaptées à la situation réelle.

Puisque les partisans de l'accord rapide n'ont pas réussi à démontrer de façon réellement déterminante que la volonté de Dieu imposait un accord immédiat, il s'ensuit que le Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X n'a pas l'*obligation* de signer un accord avec Rome *dans les plus brefs délais*.

Pour conclure

Redisons pour finir ce qui a été l'objet de notre travail, afin que ne subsiste aucun doute ni aucune ambiguïté.

Simple membre de la Fraternité Saint-Pie X, nous n'avons aucune compétence pour déterminer si oui ou non la Fraternité Saint-Pie X doit signer un accord avec la Rome actuelle, nous n'avons aucune autorité pour trancher en un sens ou un autre.

Le choix de signer éventuellement un accord avec Rome, ou de ne pas le signer, revient en effet exclusivement au Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, après la convocation d'un Chapitre général extraordinaire (selon qu'il a été statué par le Chapitre général de la Fraternité Saint-Pie X en juillet 2006), et seulement si une telle décision lui apparaît conforme à la volonté de Dieu.

Notre but a consisté à montrer qu'en l'état actuel des choses, aucun argument probant ne *contraint* le Supérieur général d'agir d'une façon plutôt que d'une autre, et que sa prudente liberté de chef demeure entière.

Sans donc vouloir obliger le Supérieur général à avoir des relations avec la Rome actuelle, et des relations de telle nature plutôt que de telle autre, nous avons voulu montrer que rien ne lui interdit (et en tout cas pas les enseignements de Mgr Lefebvre) d'avoir s'il le juge utile des relations avec cette Rome.

Sans vouloir interdire au Supérieur général de signer un accord avec la Rome actuelle, si à son jugement prudent les conditions en sont réunies, et si un Chapitre général extraordinaire lui en accorde le mandat, nous avons voulu montrer que rien ne l'oblige impérativement à signer un tel accord dans un bref délai.

Notre travail n'avait donc que ce modeste objet : mettre en lumière que Mgr Bernard Fellay, actuel Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, n'est *ni empêché* d'avoir des relations avec la Rome actuelle, *ni obligé* de signer un accord avec cette même Rome *dans les plus brefs délais*.

Par la même occasion, nous avons pu souligner implicitement que Mgr Fellay n'est *ni obligé* d'avoir telles ou telles relations avec Rome, *ni empêché* de signer un accord avec elle, si les conditions en sont remplies. Et tout cela dans la parfaite fidélité à l'héritage de Mgr Marcel Lefebvre.